

Cont@ct
n° 10 du 1er février 2014

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Sport et citoyenneté, des enjeux majeurs

Depuis le début de son histoire, l'UFOLEP a mis le sport au service de l'éducation et de la citoyenneté. En prônant des activités physiques et sportives, accessibles à tous les publics, l'UFOLEP entend lutter contre toutes les formes de discrimination et offrir à chacun des leviers de santé, de plaisir, des espaces de rencontre et de solidarité.

Il nous faut traduire en permanence ces objectifs dans les projets de la fédération comme dans ceux de nos comités et des associations affiliées.

Mais il nous faut aussi profiter des circonstances politiques pour engager le dialogue avec les responsables territoriaux et les candidats aux diverses élections qui se profilent.

Sachons valoriser nos engagements en faveur de la petite enfance, des seniors, des handicapés.

Sachons faire partager nos efforts en faveur de la pratique des jeunes en difficulté, des femmes...

Sachons montrer comment le sport est un atout dans l'aménagement et la promotion des territoires.

L'élaboration de la prochaine loi sur le sport, les programmes municipaux et « intercommunaux », les orientations européennes en faveur de l'éducation ou de la santé par le sport sont autant d'occasions de promouvoir un sport pour tous, utile à la société et d'engager des partenariats fructueux pour son développement.

Les politiques sportives se construiront de plus en plus à l'échelle des territoires avec la diversité des acteurs.

Sachons, avec lucidité et détermination, apporter la contribution singulière d'une fédération attachée à l'éducation populaire et partager nos valeurs et nos objectifs avec des responsables fédéraux et territoriaux à l'écoute des besoins de leurs publics ou de leurs populations.

Bon courage à tous.

Philippe MACHU
Président National

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

R A P P E L

Assemblée générale nationale de Paris 11 et 12 avril 2014



En application du règlement d'assemblée générale, il vous est rappelé que les comités doivent adresser au siège national les **vœux** et les **questions** pour le **6 février 2014** au plus tard.

Par ailleurs, le délai pour procéder aux **inscriptions** en ligne sur le site dédié à cet événement est également fixé au **6 février 2014**. Retrouvez tous les documents et informations pour préparer au mieux votre participation en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.event.ufolep.org/AG2014Paris>



Nous vous rappelons également que dans le cadre de son partenariat avec la société Marianni-Fitcolours, cette dernière dotera gratuitement chaque participant inscrit à notre AG. Pour ce faire remplissez le bon de commande, sur le site événementiel de l'AG, rubrique Partenariat pour le **6 février 2014 au plus tard**.



Conformité des statuts

À l'attention des présidents et délégués départementaux

Chers Amis,

Nous vous rappelons, conformément à nos textes statutaires, que pour pouvoir voter lors des assemblées générales nationales, vos statuts doivent être conformes avec ceux de la fédération.

La commission nationale des statuts et règlements a pour mission d'examiner la conformité des statuts et également de vous accompagner en cas de difficultés.

Nous constatons que de nombreuses modifications n'ont pas été prises en compte (cf. statuts sur base documentaire). A cet effet, nous vous transmettons les statuts type prenant en compte les modifications depuis 2010.

Nous vous demandons d'inscrire dans l'ordre du jour de vos assemblées générales départementales ces modifications statutaires afin de vous permettre d'être en conformité avec les statuts nationaux.

En vous remerciant par avance de votre implication et restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, nous vous adressons l'expression de nos meilleurs sentiments.

Gérard Beaufort

Président CNSR

Pierre Chevalier

DTN

PS : lors de vos AG n'oubliez pas d'élire les représentants mandatés pour l'AG Nationale de 2014 ; le nombre de représentants (un titulaire et des suppléants) n'est pas limitatif.

PJ : statuts type

STATUTS TYPE DU COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP

annexés aux Statuts Nationaux de l'UFOLEP

TITRE I

Composition – Objet – Moyens d'action

Article 1

Il est institué dans le département de (1) une association déclarée suivant la loi du 1^{er} juillet 1901, ou inscrite selon la loi locale dans les départements du Haut Rhin, du Bas Rhin, de la Moselle, ou des Collectivités Territoriales d'outre-mer, dite Comité Départemental de de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP...), conformément aux statuts de l'UFOLEP nationale.

Conformément à l'article 1 des statuts nationaux, il a pour objet d'assumer les buts de l'UFOLEP, l'éducation par le sport, **notamment dans une perspective de développement durable**, sur le territoire considéré :

- a) en organisant et en promouvant toute activité physique comme moyen d'éducation et de culture par le sport, d'intégration et de participation à la vie sociale, dans le but de former des sportifs et des citoyens
- b) en suscitant, en organisant et en contrôlant ces activités dans les associations affiliées, avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine ;
- c) en donnant à chacun, sans discrimination aucune, la possibilité de pratiquer des activités physiques, sportives et de pleine nature ;
- d) en propageant sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs jusqu'à la compétition si elle est formatrice, amicale, désintéressée et respectueuse **de l'environnement et de la santé des pratiquants**, illustrant ainsi sa devise : « **tous les sports autrement** » ;
- e) en prolongeant l'action de l'USEP ;
- f) en contribuant à la promotion et à la défense des organisations éducatives et sociales laïques du département ;
- g) en assurant la formation et l'enseignement du secourisme sous toutes ses formes.**

Son siège social est fixé à (préciser l'adresse complète), par décision du comité directeur départemental.

Il peut être commun à celui de la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement.

Le comité départemental de l'UFOLEP de (1) est le seul organe de déconcentration reconnu de l'UFOLEP.

Ses moyens d'action sont les mêmes que ceux de l'UFOLEP nationale, adaptés à l'échelon du département (art. 8 des statuts).

Il peut participer à des actions et travaux élaborés en commun avec le comité départemental USEP.

Il est membre du comité départemental olympique et sportif.

Il entretient toutes relations utiles avec les pouvoirs publics locaux, les structures départementales des fédérations et groupements sportifs et les organisations laïques du département.

Une convention régit l'articulation fonctionnelle entre la Ligue de l'enseignement départementale et le comité départemental UFOLEP.

Article 2

Le comité se compose :

- de toutes les associations du département pratiquant des activités physiques, sportives et de pleine nature, régulièrement affiliées à l'UFOLEP,
- **des autres personnes morales régulièrement affiliées,**
- des membres d'honneur, des membres donateurs et des membres bienfaiteurs agréés par le comité directeur départemental.

Sa durée est illimitée.

ASSEMBLEE GENERALE

Article 3

Elle se compose des représentants dûment mandatés des associations sportives, affiliées à l'UFOLEP, ayant leur siège social dans le département.

Les représentants mandatés des associations affiliées disposent, chacun, d'un nombre de voix égal au nombre de licences qu'ils représentent, licences régulièrement enregistrées entre le 1er septembre et le 31 août de l'année sportive précédant l'assemblée générale (barème : 1 licence = 1 voix)

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, dans un délai inférieur à 6 mois à compter de la clôture des comptes. Elle est convoquée par le/la président(e). La date et l'ordre du jour sont fixés par le comité directeur. En outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le comité directeur ou par le tiers au moins des membres de l'assemblée générale représentant au moins le tiers des voix. Elle se réunit alors dans un délai maximum de deux mois, l'ordre du jour devant comporter l'étude de la (ou des) question(s) ayant motivé la demande.

Elle entend les rapports et se prononce sur la gestion du comité directeur et sur la situation morale et financière du comité.

Elle approuve les comptes de l'exercice précédent et vote le budget de l'exercice suivant, ainsi que les tarifs statutaires.

Elle définit, oriente et contrôle la politique du comité départemental.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et procède, s'il y a lieu, à l'élection des membres du comité directeur.

Elle désigne les représentants des associations aux assemblées générales régionale et nationale. Le comité directeur définit les mandats de ses représentants.

Les votes portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Les procès-verbaux des assemblées générales, les modifications statutaires et réglementaires adoptées et les rapports financiers sont communiqués, chaque année, aux membres, ainsi qu'aux comités directeurs national et régional.

TITRE II

ADMINISTRATION – FONCTIONNEMENT

Article 4

Le comité départemental est administré par un comité directeur, de 9 (minimum) à membres (2), qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.

Le comité directeur doit comprendre un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes éligibles. Le médecin n'est pas obligatoire.

Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes licenciées à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour de l'élection.

Les membres du comité directeur sont élus, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours, à l'exception des bulletins blancs et nuls. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un deuxième tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir.

Ils sont rééligibles.

Le mandat du comité directeur départemental expire avant le 31 mars de l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.

Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus, pour la durée restante du mandat, lors de l'assemblée générale suivante, par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.

Article 5

Ne peuvent être élues au comité directeur :

- 1) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les candidats et candidates au comité directeur figureront sur une liste alphabétique et porteront éventuellement la mention " candidat(e) sortant(e) ".

Sont électeurs, les représentants dûment mandatés des associations UFOLEP.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1) l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande de membres représentant au moins le tiers des voix ;
- 2) les deux tiers des représentants mandatés composant l'assemblée générale doivent être présents ;
- 3) la révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (à l'exclusion des votes blancs et nuls).

Article 6

Le comité directeur :

- met en œuvre, dans le cadre des orientations nationales, la politique définie par son assemblée générale,

Statuts type d'un comité départemental UFOLEP votés lors de l'AG du Grau du Roi le 20 avril 2013

- établit et gère le budget départemental,
- procède à l'affiliation des associations dont il contrôle la compatibilité des statuts avec ceux de l'UFOLEP,
- délivre et homologue les licences,
- veille à l'application :
 - des statuts et règlements généraux de l'UFOLEP
 - des conventions et protocoles conclus avec les autres fédérations ou unions,
- prévoit les récompenses,
- tient les registres des réunions statutaires.

Article 7

Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président du comité départemental ; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart au moins de ses membres.

Le comité directeur départemental ne délibère valablement que si au moins le tiers de ses membres est présent.

Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis.

Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Un exemplaire est transmis au comité régional de l'UFOLEP, un autre exemplaire étant transmis à l'échelon national de l'UFOLEP.

Le président du comité départemental USEP ou son représentant, ainsi que le président de la fédération des œuvres laïques ou son représentant, peuvent assister avec voix consultative aux travaux du comité directeur départemental de l'UFOLEP.

Article 8 :

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le(la) président(e) de l'UFOLEP au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'exclusion des bulletins blancs et nuls.

Le candidat à la présidence est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le mandat du président prend fin avec celui du comité directeur.

Il peut être mis fin au mandat du président par une décision d'assemblée générale à condition que :

- elle ait été convoquée à cet effet, à la demande du tiers au moins de ses membres, représentant au moins le tiers des voix ;
- les 2/3 des membres composant l'assemblée générale soient présents, au moment du vote.

En cas de vacance du poste de président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont exercées provisoirement par un membre du comité directeur élu au scrutin secret par le comité directeur à la majorité des suffrages exprimés à l'exclusion des votes blancs et nuls.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le comité directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 9

Au cours de la réunion qui suit l'assemblée générale ayant procédé à l'élection du comité directeur, celui-ci, outre le président, élit en son sein parmi les membres majeurs, au scrutin secret, un bureau composé au moins de :

- un(e) vice-président(e),
- un(e) secrétaire,

- un(e) trésorier(e).

Le bureau se réunit dans l'intervalle des sessions du comité directeur. Il résout les affaires courantes et prend toute décision nécessaire à la bonne marche de l'UFOLEP, à charge pour lui d'en rendre compte à la réunion suivante du comité directeur départemental qui statuera.

Article 10

Le président du comité préside les assemblées générales, le comité directeur et le bureau.

Il représente le comité pour tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux ; il peut non seulement représenter le comité départemental, mais aussi agir en son nom, à défaut cette représentation peut être assurée par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial confié par le comité directeur.

Il ordonnance les dépenses, convoque les assemblées générales départementales, les réunions du comité directeur et de son bureau.

Il peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le comité directeur.

Article 11

Le comité directeur désigne un(e) délégué(e) et/ou directeur(trice) départemental(e), **permanent**. Ses tâches sont définies, par le comité directeur, dans une lettre de mission ou un contrat de travail. Dans tous les cas, il (elle) assiste avec voix consultative, s'il est convoqué par le président, aux assemblées générales, aux réunions du comité directeur et de son bureau. Il participe aux réunions des commissions départementales administratives et sportives.

Lorsqu'il s'agit d'un personnel relevant de la Ligue de l'enseignement, les modalités de son implication à l'UFOLEP figurent dans le dispositif spécifique de la convention régissant l'articulation fonctionnelle Ligue départementale de l'enseignement – comité départemental UFOLEP.

Article 12

Le comité directeur départemental est secondé dans sa tâche par des commissions administratives et sportives dont il détermine la composition, désigne et révoque les membres.

A l'exception de la commission de contrôle des finances, si elle existe, de la commission départementale de surveillance des opérations électorales et des commissions disciplinaires qui sont indépendantes, toutes les autres commissions sont responsables de leur action devant le comité directeur.

Article 13

Le comité départemental est titulaire d'un compte bancaire ou postal dont les signataires ne peuvent être désignés que par le comité directeur.

Ses ressources comprennent :

1. le revenu de ses biens,
2. le montant des droits d'affiliation, licences, cotisations et souscriptions de ses membres,
3. les participations financières accordées par l'UFOLEP nationale, et par **la Ligue départementale de l'enseignement**,
4. le produit des manifestations qu'il organise,
5. les aides financières, matérielles et en personnel :
 - de l'Etat,
 - des collectivités territoriales,
 - des établissements et autres organismes,
6. tout autre produit autorisé par la loi.

Article 14

Le règlement intérieur, s'il existe, est préparé par le comité directeur et adopté par l'assemblée générale. Ses dispositions ne peuvent être en contradiction avec les présents statuts.

Article 15

Les projets de statuts (et du règlement intérieur, s'il existe) du comité départemental UFOLEP ainsi que les éventuelles propositions de modifications, doivent être agréés par le comité directeur national avant d'être soumis au vote de l'assemblée générale départementale. Ils ne sont exécutoires qu'à ces conditions.

TITRE IV

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DU COMITÉ

Article 16

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale sur la proposition du comité directeur départemental ou des membres représentant au moins le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui ne peut délibérer valablement que si les représentants mandatés présents détiennent au moins la moitié des voix.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de voix.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être votés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés.

Article 17

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution du comité départemental et convoquée spécialement à cet effet ne peut délibérer valablement que si les représentants mandatés présents détiennent au moins la moitié des voix.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de voix.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés.

Article 18

En cas de dissolution du comité départemental, l'assemblée générale appelée à se prononcer sur celle-ci décidera de l'attribution de l'actif net.

-
- (1) Préciser le département
 - (2) Préciser le nombre fixe maximum

Modifications en orange → AG Bourges 2010

Modifications en bleu → AG Boulazac 2011

Modifications en vert → AG Gerzat 2012

Modification en rouge → AG Grau-du-Roi 2013

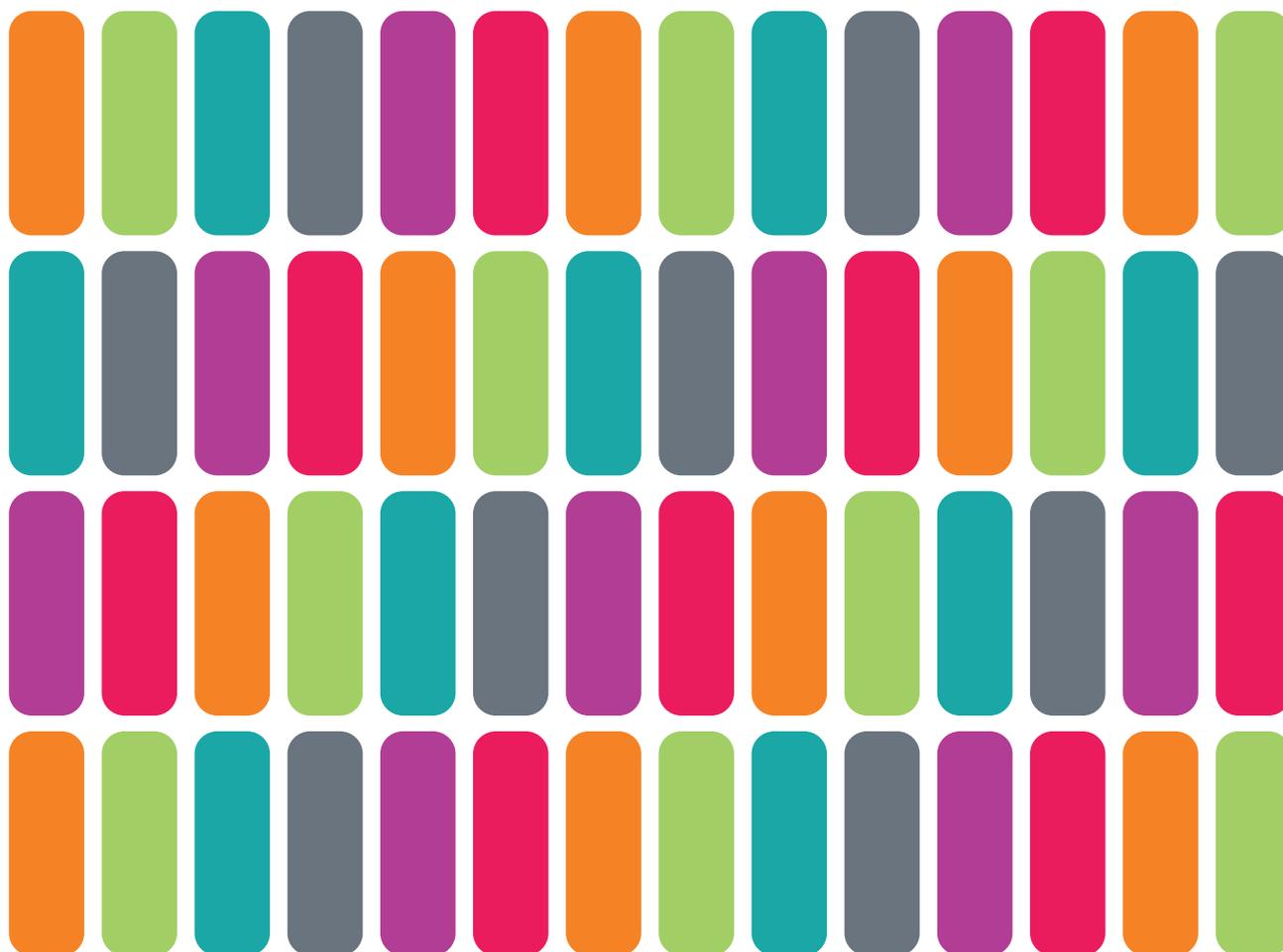
POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Bénéficiez d'une bibliothèque en ligne à disposition du réseau !



Images libres de droit, vidéos, documents pédagogiques, dossiers EJ, documents statutaires types pour une application immédiate sur vos supports de communication.

Rendez-vous sur

www.tech.ufolep.org/catalogue/

Plus d'infos : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

La revue "En Jeu"

EJ une autre idée du sport n°10 - Février 2014
14-18, le sport en héritage ?



À l'occasion des célébrations du centenaire de la Première Guerre mondiale, des historiens se sont intéressés à un phénomène secondaire du conflit : la pratique d'activités sportives par les soldats.

D'aucuns ont même voulu voir dans les parties de football disputées par les Poilus le coup d'envoi du développement du sport en France.

Une vision qu'il convient de relativiser.

Retrouvez ce numéro en version numérique en cliquant sur lien suivant : <http://enjeu-ufolep.laligue.org/brochure.asp?brochno=54>

ANNONCE RESPONSABLE REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

▪ Entreprise :



FRANCE EQUIPEMENT, société spécialisée dans l'aménagement des espaces vestiaires et sanitaires, leader sur son marché, recrute pour les départements 59 et 62 un Responsable Régional H/F.

Les produits de la marque FRANCE EQUIPEMENT sont principalement destinés aux ERP (Etablissements Recevant du Public) des collectivités locales. Ils sont achetés et installés par des professionnels du bâtiment (menuisiers, entreprises générales...).

▪ Poste et missions :

Rattaché au Directeur, vous êtes en charge du développement commercial des produits de la marque FRANCE EQUIPEMENT dans le respect des objectifs fixés.

Pour ce faire, vous exploitez les données issues de notre cellule de détection des affaires. Grâce à ces données, vous prospectez les prescripteurs (architectes, économistes...) ayant des projets en cours pour les conseiller et favoriser la prescription de la marque. Vous collaborez avec notre cellule de détection pour connaître l'adjudicataire du projet. Avec lui, vous définissez techniquement le besoin, vous le conseillez et le relancez régulièrement de manière à obtenir la commande.

Vous prospectez également de nouveaux clients pour développer une activité supplémentaire à celle liée aux collectivités locales : industries, campings, clubs de sport...

Vous effectuerez un reporting de votre activité et remontez les informations terrains aux services commercial et marketing.

▪ Profil :

Vous avez une expérience professionnelle réussie dans le métier de la vente, idéalement dans la vente de produits techniques à des professionnels.

Doté d'un excellent relationnel, vous êtes à l'écoute des besoins de vos clients.

Vous êtes autonome sur votre secteur et avez le sens de l'initiative.

Statut VRP – Poste en CDI.

Rémunération variable + prime sur objectifs + véhicule de service.

Si vous êtes intéressé, prenez contact avec :

[Nicolas Van Meerssche](#)

Directeur



Tél : 03.84.91.24.50

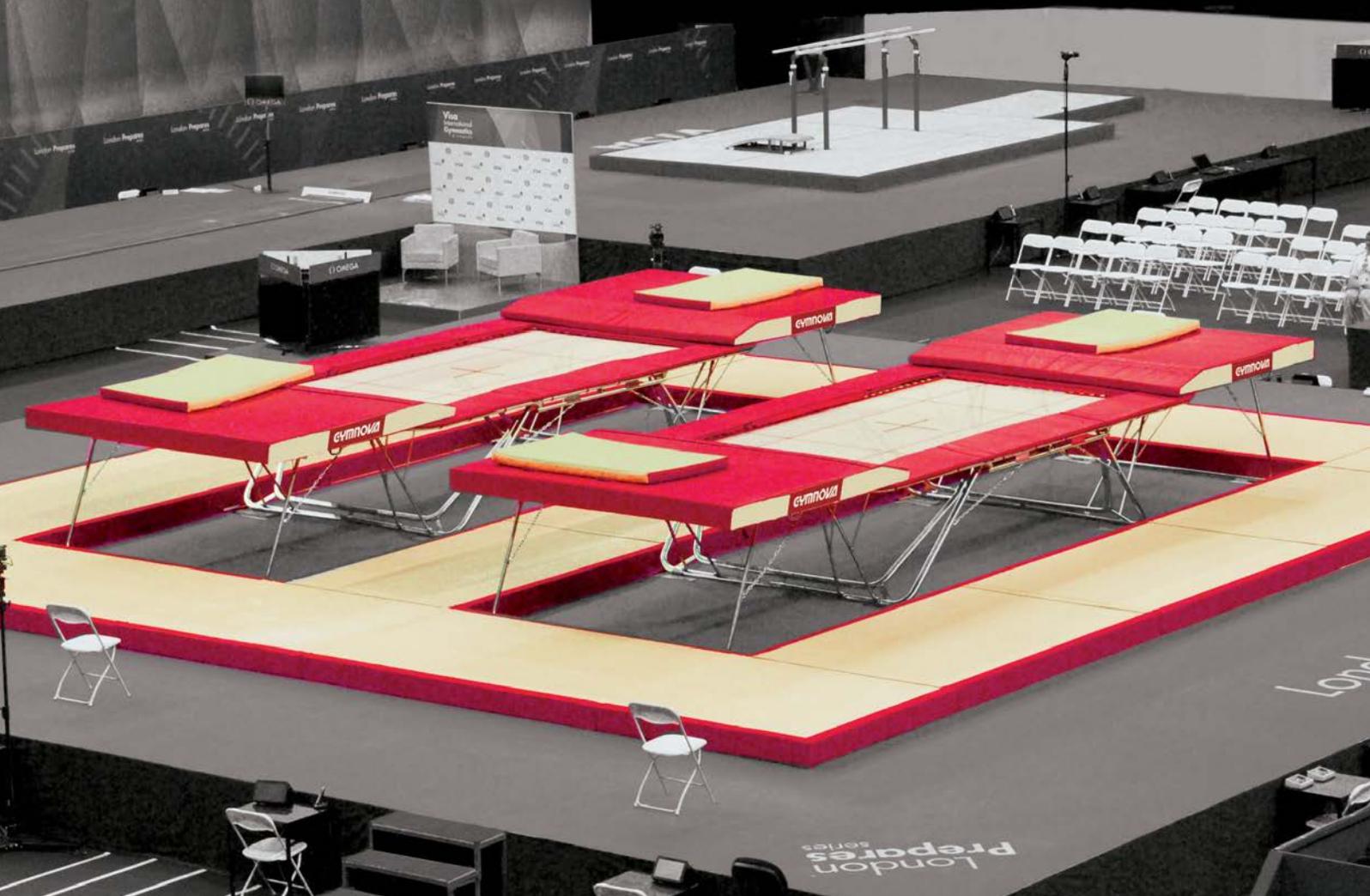
Fax : 03.84.91.24.51

Nicolas VAN-MEERSSCHE (nvan-meerssche@franceequipement.fr)

COMPÉTITION NATIONALE GYM UFOLEP

7 & 8 JUIN 2014

15 % de remise* sur le matériel GYMNOVA



GYMNOVA

A l'occasion de la Compétition Nationale GYM UFOLEP qui se déroulera du 7 au 8 juin à Vendôme, la société GYMNOVA vous fait bénéficier d'une remise exceptionnelle sur deux trampolines de compétition complet Réf. 5270 homologués FIG (toile 5x4).

8 611,86 € TTC (7 176,55 € HT) au lieu de 10 131,60 € TTC (8 443 € HT)

Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour en profiter !

Pour tout renseignement et réservation, merci de nous contacter par téléphone au **04.91.87.51.20** ou par email : **info@gymnova.com**

* Matériel d'occasion utilisé lors des Compétitions Nationales GYM UFOLEP.

Coût du transport en sus sur devis, nous contacter.

Offre valable uniquement du 20 janvier au 1er mai 2014 sous réserve de disponibilité des stocks.

GYMNOVA

La passion de la gymnastique

PRET PLATEAU SIMPLIFIE



Présentation :

Ce type de partenariat doit permettre:

- Au comité concerné d'assurer l'organisation des compétitions sur leur région/zone
- De limiter les coûts liés aux prêts de matériel pour les clubs organisateurs
- D'équiper les clubs avec du matériel d'occasion en fin de saison.

Eléments financiers :

Ex du comité de Bretagne : ce dernier répartit les dépenses liées au plateau entre tous les utilisateurs concernés :

- Pour un club FFG breton le coût du prêt est de 600 euros + le transport négocié avec le transporteur désigné + l'assurance.
- Pour un club FFG d'une autre région le coût est de 1000 euros + frais de transport + assurance
- Pour un club d'une autre fédération, il est de 1500 euros + frais de transport + assurance.
- Coût d'un plateau simplifié : 92 014 € TTC

Le stockage du matériel coûte environ 1000 euros par mois au Comité auquel s'ajoutent les frais d'assurance.

Contrat : Le CR de Bretagne envoie systématiquement un contrat de prêt à chaque emprunteur. Voir contrat type ci-joint.

Il est, par expérience, grandement préférable de privilégier de ne travailler qu'avec un transporteur et de négocier avec lui que le matériel reste dans la remorque en permanence (afin d'éviter que le matériel ne soit déchargé après chaque utilisation dans un entrepôt quelconque).

Par ailleurs cela permet de conserver la remorque sur place et de recharger le matériel dès le dimanche soir et de le livrer à la date souhaitée par le club emprunteur.

Plus globalement, s'agissant d'un investissement lourd, GYMNOVA se réserve le droit de valider les candidatures des comités intéressés par ce type de partenariat.



La passion de la gymnastique

Partenariat saison 2014 entre Le Comité régional deet GYMNOVA

L'objectif :

La société GYMNOVA, sise au 45 rue Gaston de Flotte, 13012 MARSEILLE, représentée par Patrice FERRAINA, Directeur Commercial, souhaite consolider son image et sa présence sur les compétitions en s'appuyant sur les acteurs de la gymnastique capables de valoriser la performance de ses produits afin de maintenir son statut de spécialiste en équipements sportifs, gymniques et acrobatiques.

Cluses de fonctionnement et engagements régissant le partenariat :

Engagements de GYMNOVA :

- Mettre à disposition du Comité un plateau de compétition mixte simplifié suivant la liste ci-jointe d'une valeur de € TTC en début de saison pour équiper les différentes compétitions départementales, régionales, de zones, nationales ou tout autre évènement gymnique sur les départements suivants :
- Ce plateau sera mis en vente dès la première compétition auprès des clubs du secteur concerné avec une remise de 25 %. Le matériel sera disponible et devra être enlevé par les acheteurs à l'issue de la dernière compétition de la saison (fin Juin)
- Le suivi de la vente du plateau sera assuré par le Technico-commercial du secteur
- Une assistance technique sera assurée par le Technico-commercial du secteur à chaque compétition pour les opérations de montage/démontage. (Présence physique ou assistance téléphonique)

Engagements du Comité Régional :

- Prendre en charge et gérer le stockage et le transport du plateau pour chaque prêt et pendant toute la durée de la saison. Les coûts liés au stockage seront financés avec une part fixe (à déterminer) refacturée aux clubs organisateurs à chaque prêt. Les coûts de transport seront eux facturés aux frais réels aux clubs organisateurs à chaque prêt.
- Gérer les prêts aux différents clubs en s'appuyant sur un contrat de prêt type (Vous trouverez ci-joint un exemple de contrat type)
- Désigner un responsable « matériel » qui sera en charge des opérations de déchargement, montage/démontage et rechargement/stockage.
- Assurer l'ensemble du plateau pendant toute la durée de la saison



La passion de la gymnastique

- Laisser la possibilité à des clubs non affiliés à la FFG ou en dehors du secteur géographique du comité de bénéficier du prêt du plateau à des conditions financières qui seront validées en commun accord avec GYMNOVA
- Assurer la promotion de l'opération de vente du plateau auprès de ses clubs affiliés grâce à un e-mailing mensuel et par une communication orale et écrite sur chaque compétition équipée avec le plateau pour assurer la vente totale du plateau à l'issue de la saison.
- Véhiculer l'image de GYMNOVA au travers des documents supports utilisés par le Comité Régional en faisant paraître les derniers logos et visuels de la marque
- Accueillir un stand permanent GYMNOVA sur les sites gymniques lors des manifestations
- Etablir un lien entre le site Internet du Comité Régional vers le site Internet de GYMNOVA
- Garantir gratuitement une insertion publicitaire à GYMNOVA dans le bulletin régional

Durée :

La présente convention prend effet à la date de sa signature, soit leet est établie pour une période de 1 an, sauf dénonciation par l'une ou par l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception.

Clauses résolutoires :

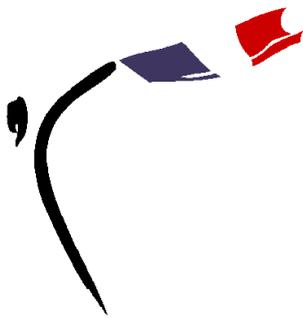
A défaut du respect de l'une ou de l'autre des deux parties, et à défaut d'y avoir remédié dans un délai raisonnable à dater de la mise en demeure faite sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, la présente convention sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire et sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée ou versée.

Fait à Marseille le :

our GYMNOVA :
Monsieur Patrice FERRAINA
Directeur commercial

Pour le Comité
Monsieur/Madame
Président Régional¹

¹ Ajouter la mention « lu et approuvé » et signer.



Fédération Française de Gymnastique
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE

CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL

GYMNOVA

Entre le **COMITE DE**

et,

Le **club** : _____, représenté par **M**.....

à l'occasion de la manifestation désignée ci-dessous :

Type de compétition :

Date : du _____ au _____

Lieu :

Il a été convenu ce qui suit :

OBLIGATIONS ORGANISATEUR :

ARTICLE 1 - RECEPTION, STOCKAGE, MONTAGE, STATIONNEMENT DU CAMION, DEMONTAGE ET REEXPEDITION DU MATERIEL :

Ces opérations sont entièrement à la charge de l'organisateur.

Même en cas de présence de techniciens de GYMNOVA, l'organisateur devra désigner deux responsables pour toutes les opérations de déchargement, montage, démontage et rechargement du matériel.

L'organisateur et/ou les responsables du matériel devront effectuer une pré visite du site de compétition, avec le Technico-commercial GYMNOVA du secteur, un mois avant la compétition afin de préparer leur intervention.

Ces responsables devront faire un état du matériel après montage du plateau et un état du matériel avant démontage et rechargement du plateau avec le responsable GYMNOVA.

La liste du matériel fourni, ci-jointe, servira de base à ces deux états des lieux. Les observations pourront y être notées.

L'organisateur s'engage à mettre à disposition un jeu d'outils nécessaire au montage et au démontage du matériel. (Jeu complets de clefs Allen, clefs plates, douilles + cliquet, un maillet, clef à molette...)

L'organisateur s'engage à fournir lors du déchargement et du rechargement un chariot élévateur de type « **Fenwick** ».

Il sera alors établi *des horaires de montage et de démontage* du matériel avec un minimum de 20 personnes adultes.

L'organisateur s'engage à réexpédier le matériel dans les emballages d'origine, à signaler toute détérioration et avoir recours à une assurance car : **l'organisateur est responsable en cas de vol, perte ou détérioration.**

Nature du matériel prêté : liste ci-jointe

Valeur : **92 014 € TTC**

ARTICLE 2 - HEBERGEMENT :

L'hébergement et les repas du responsable GYMNOVA présent sur la manifestation seront à la charge de l'organisateur. Le personnel GYMNOVA (Technico-commercial) sera logé dans une chambre individuelle.

ARTICLE 3 - PUBLICITE :

L'organisateur réservera à GYMNOVA, à titre gracieux :

- Une annonce publicitaire dans le programme
- Des emplacements gratuits dans la salle de compétition pour affichage publicitaire
- Un emplacement destiné à l'installation d'un stand d'information et de vente (environ 6 m²) avec une table et trois chaises.

Pour ces points, la présence d'une Société concurrente de GYMNOVA ne peut être envisagée sans accord préalable de notre part. Le non respect de cette clause pourra entraîner le retrait immédiat du matériel prêté.

ARTICLE 4 - TRANSPORT DU MATERIEL :

Il est **obligatoire** d'utiliser le transporteur « », le matériel étant stocké chez eux.

Afin de gérer le transport, merci de prendre contact directement avec..... au ou par mail :

Le coût du stockage reste à la charge du Comité

Le coût du transport est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 5 - IMPLANTATION :

L'organisateur devra joindre à ce contrat un plan d'implantation coté du matériel dans la salle, la copie de l'assurance du matériel et fournir au transporteur un plan d'accès pour le camion.

Les agrès viendront se fixer sur des ancrages répondant aux normes F.I.G.

LOCATION :

Tarification

<i>Compétitions Régionales et Départementales</i>	600.00 €
<i>Compétitions Zone sur région....</i>	700.00 €
<i>Compétitions Zone Hors région</i>	1 000.00 €
<i>Autres manif sur Zone....</i>	1 200.00 €
<i>Autres manif hors Zone.....</i>	1 500.00 €-
<i>Autres hors FFG</i>	1 600.00 €

A, le

A

le

Le/la Président(e) Club,

La Présidente,

SIGNATURE

SIGNATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

A remplir par l'organisateur :

Noms des responsables du matériel :

Coordonnées téléphoniques :.....

Jour et heure de montage souhaités :.....

Jour et heure de démontage et rechargement souhaités :.....

Nombre de personnes mises à disposition par l'organisateur : 20 PERSONNES MINIMUM

Jours et horaires de la compétition :.....

Adresse de livraison :

.....
.....
.....

Accès (plan d'accès) :

MATÉRIEL DISPONIBLE À LA VENTE À L'ISSUE DE LA SAISON DES COMPÉTITIONS 2013

DESIGNATION	REF	Qté disponible	PRIX TTC unit.catalogue	PRIX TTC unit. enlevé sur place
Piste d'élan compétition 25 x 1 m - épaisseur 25 mm	2106	1	1 512,94 €	1 134,71 €
Table de saut pied central - FIG	3405D	1	3 239,96 €	2 429,97 €
Barres asymétriques de compétition - FIG	3210D	1	3 206,48 €	2 404,86 €
Poutre pieds standards - FIG	3610B	1	1 425,63 €	1 069,22 €
Barres parallèles de compétition - FIG	3832B	1	4 560,35 €	3 420,26 €
Portique anneaux compétition réglable en élasticité	3770C	1	3 147,87 €	2 360,90 €
Cheval arçons pieds standards - FIG	3570	1	2 679,04 €	2 009,28 €
Barres fixe haute compétition - FIG	3020	1	1 871,74 €	1 403,81 €
Tapis 200 x 200 x 20 cm - FIG	1611	1	973,54 €	730,16 €
Tapis saut 260 x 200 x 20 cm	1613	3	1 026,17 €	769,63 €
Tapis 300 x 200 x 20 cm - FIG	1617	7	1 375,40 €	1 031,55 €
Tapis 300 x 200 x 20 cm – FIG- Bavette sur longueur	1618	1	1375.40	1 031,55 €
Tapis barres parallèles 260 x 200 x 20 cm - FIG	1641	2	1 186,43 €	889,82 €
Tapis barres parallèles 260 x 200 x 20 cm - FIG	1614	2	1057.26	792.95 €
Tapis barres parallèles 210 x 200 x 20 cm - FIG	1612	2	913.74	685.31 €
Sur-tapis 400 x 200 x 10 cm - FIG	7008	2	840,79 €	630,59 €
Sur-tapis 200 x 200 x 10 cm	7005	2	444.91 €	333.68 €
Tremplin de compétition "Soft" Nova'Jump - FIG	2197	2	643,45 €	482,59 €
Tremplin de compétition "Hard" Nova'Jump - FIG	2196	2	680,52 €	510,39 €
Matelas de sortie pour table de saut 600 x 200 x 10 cm	7006	2	1 376,60 €	1 032,45 €
Tapis de réception pour poutre 300 x 200 x 20 cm - FIG	1616	2	1 355,07 €	1 016,30 €
Protection de tremplin	2115	1	319,33 €	239,50 €
Tapis "rondade" déhoussable pour saut	2117	1	161,46 €	121,10 €
Tapis de réception pour arçons 400 x 200 x 10 cm - FIG	1630	2	1 267,76 €	950,82 €
Praticable de compétition 14 x 14 m - Ep. 14,5 cm - FIG	6570	1	32 231,00 €	24 173,25 €

Les commandes seront à retourner à :

GYMNOVA -

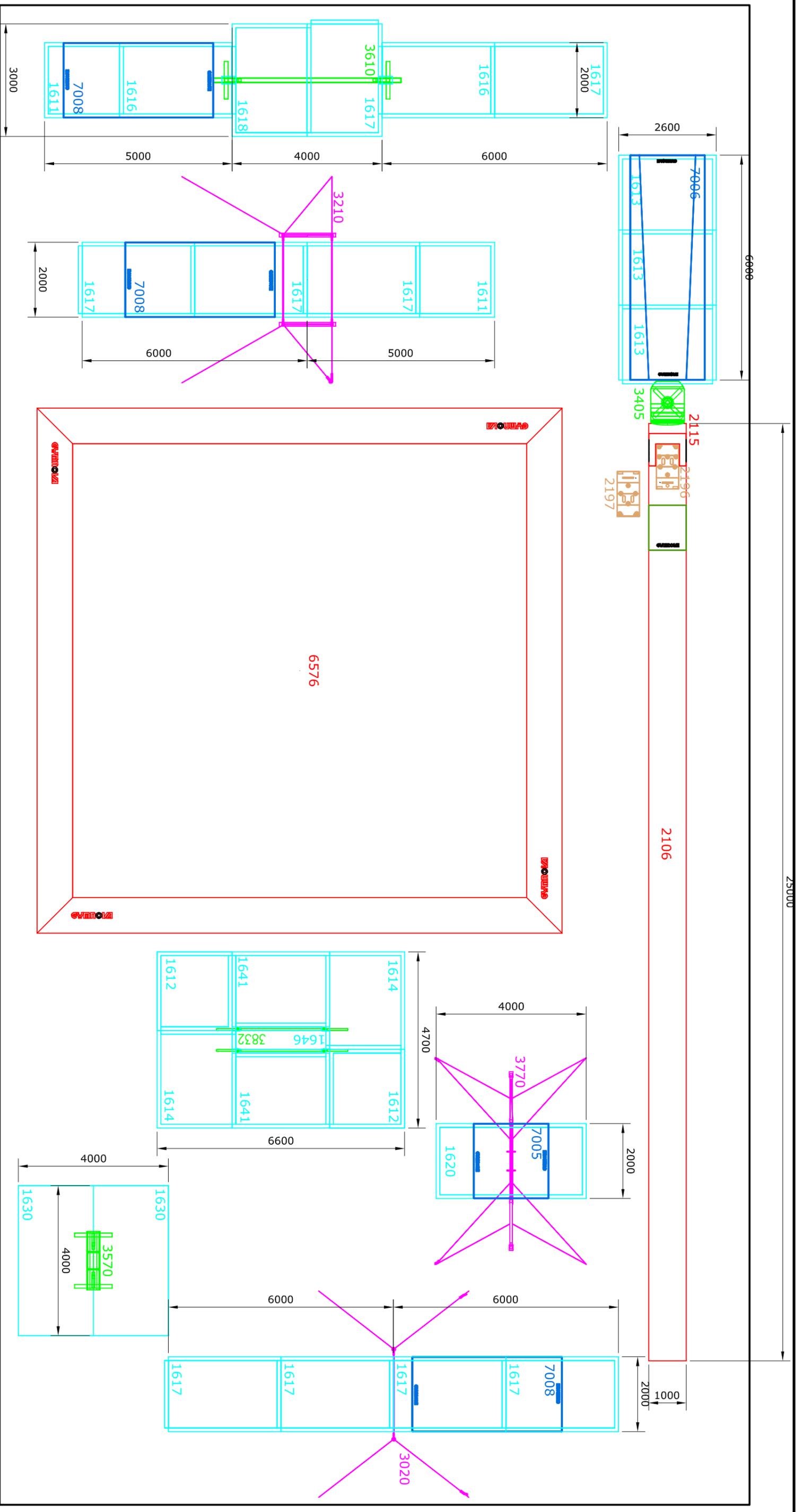
CS 30056 - 45 rue Gaston de Flotte - 13375 MARSEILLE CEDEX 12

ou par mail à l'adresse : a.boisrobert@gymnova.com

Elles seront honorées en fonction du stock disponible et de leur date de réception.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Monsieur au 06-.....



Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, de ce document, par quelque procédé que ce soit, faite sans l'autorisation de l'auteur est illicite et constitue une contrefaçon.
 La propriété intellectuelle existe du seul fait de sa création. (loi 92-597 du 1er Juillet 1992 - Art L.111-1, L.122-4 et L. 122-5 de la propriété intellectuelle et Code Pénal 6 Art. 425)

A		07/10/13	CM	Ajout pratique
Ind	Date	Par	Modifications	
GYMNOVA 45 rue Gaston de Flotte BP56 13375 MARSEILLE Cedex 12 Tél : 04.91.87.51.20 / Fax : 04.91.93.86.89 E-mail : bec@gyrnova.com				
Le : 26/09/2013		Ech : 1/100	MARSEILLE -13- GYMNOVA Plan d'implantation Compétition simplifiée	
Par : C.Mermet		G3833 IMP		Indice A Visa

Liste matériel Plateau GAM/GAF simplifié compétition 2013/2014				
Réf	Désignation	qté	PV Unitaire HT	PV total HT
6570	Praticable de compétition dim 14x14m	1	26949	26949
2106	PISTE DE SAUT compétition	1	1265	1265
3405D	TABLE DE SAUT pied central	1	2709	2709
3210C	BARRES ASYMETRIQUES de compétition	1	2681	2681
3610B	POUTRE pieds standards	1	1192	1192
3832B	BARRES PARALLELES haute compétition avec rallonges lestées	1	3813	3813
3770D	PORTIQUE ANNEAUX réglable en élasticité	1	2632	2632
3570A	CHEVAL ARCONS pieds standards corps cuir	1	2240	2240
3020C	BARRE FIXE haute compétition	1	1565	1565
2196A	TREMLIN "HARD" FIG NOVAJUMP	2	569	1138
2197B	TREMLIN "SOFT" FIG NOVAJUMP	2	538	1076
2115A	TAPIS DE TREMLIN	1	267	267
2117A	TAPIS D'APPEL DE SAUT	1	135	135
1630A	TAPIS D ARCONS	2	1060	2120
1611	TAPIS DE RECEPTION 200x200x20cm	1	814	814
1613A	TAPIS DE RECEPTION 260x200x20cm	3	858	2574
1616	TAPIS SOUS POUTRE 300x200x20cm	2	685	1370
1620	TAPIS DE RECEPTION 400x200x20cm	1	1207,5	1207,5
1617	TAPIS DE RECEPTION 300x200x20cm	9	1150	10350
1618	TAPIS DE RECEPTION 300x200x20cm (Bavette Longueur)	1	1150	1150
1641	TAPIS DE BARRES PARALLELES 260x200x20cm	2	992	1984
1612	TAPIS ADDITIONNEL 210 x 200 x 20 cm (Spécifique barres //)	2	764	1528
1614	TAPIS PARALLELES 260 x 200 x 20 cm	2	884	1768
1646	TAPIS CENTRAL POUR BARRES PARALLELES	1	666	666
2920C	JEU DE PROTECTIONS DE PIEDS la paire	2	196	392
2922	PROTECTION CHAINE CHEVAL ARCONS	1	49	49
7008A	MATELAS 400x200x10cm	2	703	1406
7005	MATELAS 200 x 200 x 10 cm	2	372	744
7006A	MATELAS POUR SAUT 600x200x10cm	1	1151	1151
		TOTAL		76935,5

Soit

92015€U#

une société d'  **ABEO**



GYMNOVA SIÈGE SOCIAL • 45, RUE GASTON DE FLOTTE • CS 30056 • 13375 MARSEILLE CEDEX 12
TÉL. 04 91 87 51 20 • FAX 04 91 93 86 89 • www.gymnova.com • info@gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € • RCS Marseille 2000 B 00408 • SIRET 395 080 138 00021 • APE 4649 Z • TVA intracommunautaire FR 45 395 080 138



21^{ème} édition des journées des chemins avec l'UFOLEP et CODEVER



L'UFOLEP s'associe au Collectif de Défense des loisirs Verts pour la 21^{ème} édition des journées des chemins qui aura lieu du samedi 5 au dimanche 13 avril 2014.

Ce rassemblement vise à sensibiliser l'opinion publique concernant la disparition des chemins et à réhabiliter l'image des pratiquants de loisirs verts.

Dans toutes les régions, les randonneurs pédestres, les vététistes, les cavaliers, les pêcheurs, les chasseurs seront donc invités à agir pour rétablir des itinéraires qui disparaissent faute d'usage ou d'entretien.

L'UFOLEP s'investit dans cette opération dont les objectifs sont multiples à l'heure où la préservation de la planète est un enjeu majeur de notre société.

En participant aux journées des chemins, les particuliers, associations, élus locaux, œuvreront à la promotion d'une attitude éco citoyenne, à la sensibilisation de l'opinion publique sur la nécessité d'entretenir les chemins sous peine de les voir disparaître, à la promotion d'un partage citoyen des chemins entre les différents usagers, à la levée des préjugés sur les pratiquants de loisirs verts motorisés dont le comportement est trop souvent décrié et à la défense de la liberté de circuler sur les chemins, quel que soit le moyen de locomotion.

Ce sont autant de défis qu'il faudra relever ensemble lors de cette manifestation qui s'inscrit dans la semaine du développement durable du Ministère de l'Ecologie.

Retrouvez plus d'informations sur www.journeesdeschemins.fr

Propositions de postes

Le comité départemental UFOLEP 95 recrute deux jeunes (18 à 25 ans) en emploi d'avenir.

- ✚ Un poste **animateur multisports** (plus particulièrement sur le public 4/11 ans sous l'angle sport santé) (cf. descriptif en PJ)
- ✚ Un poste de **chargé de communication** (cf. descriptif en PJ)

Le comité directeur du comité du Val d'Oise a souhaité interroger notre réseau avant de faire appel au potentiel extérieur via la mission locale.

En effet, vous avez peut-être dans vos associations des jeunes ayant le profil demande et recherchant un emploi.

Le dispositif d'emploi aidé « emploi d'avenir » est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et :

- Sans diplôme
- Titulaire du CAP/BEP, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- Ou à titre exceptionnel, pour les jeunes Bac + 3, résidant dans les zones prioritaires (cf. tableau en PJ), en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

**L'UFOLEP VAL D'OISE
RECRUTE EN EMPLOI D'AVENIR**

UN ANIMATEUR SPORTIF

CONTRAT à durée indéterminée.

DESCRIPTIF DU POSTE :

Missions :

- Animations multisports prioritairement pour un Public 4/11 ans avec une sensibilisation au « sport santé ».
- Organisation de rencontres sportives et participation aux organisations des manifestations organisées par le Comité.

Environnement du poste et Conditions de travail :

Le poste sera basé à l'UFOLEP à Pontoise. Les actions d'animation se dérouleront dans le Val d'Oise. A disposition un bureau partagé avec 2 autres personnes et 1 ordinateur portable sur place. Possibilité de manger sur place ou au self (2 km).

Horaires de travail : 35 H / Hebdomadaire. Possibilité de travailler le samedi ou dimanche (7 à 8 fois dans l'année). Réunions le soir (7 à 8 fois dans l'année).

Tâches / Activités à réaliser :

- Préparer, animer, évaluer les séances d'animation, gérer le matériel sportif.
- Utiliser les outils « sport santé » à disposition lors des animations sportives.
- Participer au projet « sport santé » du Comité et à son évolution (réunion, outils, travail en équipe).
- Participer avec l'équipe permanente aux différentes organisations et tâches du Comité.

APTITUDES / CAPACITES :

- Connaître les différentes familles d'activités sportives (jeux sportifs - sport d'expression – sports collectifs - sport de nature..).
- Etre en capacité d'animer un groupe lors de ces activités.
- Avoir les connaissances de base en anatomie physiologie.
- Etre intéressé par la thématique sport santé (diététique, hygiène sportive...)
- Etre autonome dans la réalisation des différentes tâches.
- Gérer son matériel en fonction des animations.
- S'adapter aux situations.
- Travailler en équipe.

PRE-REQUIS INCONTOURNABLES :

Permis B. Véhicule personnel.

Sportif.

Ayant déjà été en situation d'animation.

Autres/spécificités/contexte :

Connaissance du public 4/11 ans souhaitée. Implication dans le monde associatif souhaité.

SALAIRE : SMIC

Envoyer votre candidature avec vos lettre de motivation et curriculum vitae à :

**Comité UFOLEP - Mme LOQUIEN - 4 Rue Berthelot -
95300 PONTOISE –courriel : loquien.ufolep95@ligue95.com**

**L'UFOLEP VAL D'OISE
RECRUTE EN EMPLOI D'AVENIR
UN (E) CHARGE (E) DE COMMUNICATION**

CONTRAT à durée indéterminée.

DESCRIPTIF DU POSTE :

Missions :

- Mise en route et animation du site du Comité
- Communication interne et externe

Environnement du poste et Conditions de travail :

Le poste sera basé à l'UFOLEP à Pontoise. Les actions d'animation se dérouleront dans le Val d'Oise. A disposition un bureau partagé avec 2 autres personnes et 1 ordinateur sur place. Possibilité de manger sur place ou au self (2 km).
Horaires de travail : 35 H / Hebdomadaire. Possibilité de travailler le samedi ou dimanche (2 à 3 fois dans l'année). Réunions le soir (2 à 3 fois dans l'année).

Tâches / Activités à réaliser :

- Mise en route du site du Comité et animation de celui-ci (site UFOWEB), création sur les réseaux sociaux de l'Ufolep Val d'Oise et animation de ces réseaux.
- Recensement et élaboration de fichiers contacts en lien avec l'activité du Comité, transmission des informations utiles à nos adhérents.
- Elaboration de documents de communication (affiches, flyers).
- Participer avec l'équipe permanente aux différentes organisations et tâches du Comité.

APTITUDES / CAPACITES :

- Maîtrise des réseaux sociaux.
- Connaissance de Word – Excel – Windows 8 si possible.
- Facilité de rédaction.
- Bonne élocution.
- Etre autonome dans la réalisation des différentes tâches.
- Travailler en équipe.

PRE-REQUIS INCONTOURNABLES :

Connaissance du fonctionnement des réseaux sociaux, word, excel.

Autres/spécificités/contexte :

Implication dans le monde associatif souhaité.

SALAIRE : SMIC

Envoyer votre candidature avec vos lettre de motivation et curriculum vitae à :

**Comité UFOLEP - Mme LOQUIEN - 4 Rue Berthelot -
95300 PONTOISE –courriel : loquien.ufolep95@ligue95.com**

Zones urbaines sensibles (Zus)

Liste des quartiers au 1er juillet 2010

Champ : 751 Zus de France métropolitaine, des départements et collectivités d'outre-mer

Le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 fixe la liste de 750 Zones urbaines sensibles (Zus). Le décret n°2000-796 du 24 août 2000 ajoute le quartier «Nouveau Mons» de Mons-en-Baroeul à la liste des Zus et le décret n°2001-707 du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la Zus de Grigny (91).

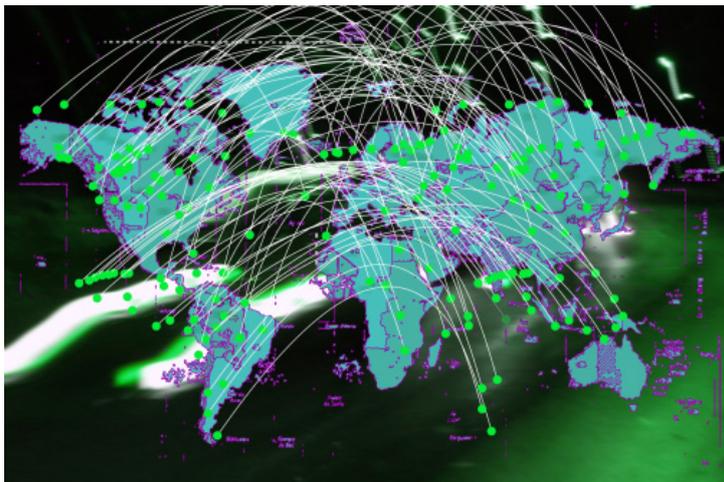
Les décrets n° 96-1157 et n° 96-1158 du 26 décembre 1996 fixent la liste des 416 Zones de redynamisation urbaine (ZRU) parmi les 751 Zones urbaines sensibles (396 en France métropolitaine, 20 en outre-mer).

Remarque : Le quartier "Le Grand Ensemble" (1100320) est situé sur les communes d'Antony (dep 92) et de Massy (dep 91)

Source : Secrétariat général du CIV

Région	Département(s)	Commune(s)	CodeQuart	Quartier	Type	Type2
Ile-de-France	Val-d'Oise	Saint-Ouen-l'Aumône	1100260	Chennevières	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Franconville	1100380	La Fontaine Bertin	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Cergy	1100460	Saint Christophe	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Argenteuil	1155040	Cité Joliot Curie	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Argenteuil	1155060	Val d'Argent Nord	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Argenteuil	1155070	Val d'Argent Sud	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Bezons	1155090	Quartier de l'Agriculture	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Bezons	1155100	Tête de Pont	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Argenteuil, Bezons	1155110	Val Notre Dame*	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Deuil-la-Barre, Montmagny	1156020	Quartier de la Galathée*, Quartier des Carrières et du Château*	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Montigny-lès-Cormeilles	1156040	Les Frances	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Saint-Gratien	1156070	Les Raguenets	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Garges-lès-Gonesse	1157010	Dame Blanche Nord et Ouest, La Muette	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Garges-lès-Gonesse	1157030	Les Doucettes, Les Basses Bauves	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Gonesse	1157050	La Fauconnière	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Goussainville	1157070	Grandes Bornes, Buttes aux Oies, Ampère	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Sarcelles	1157080	Chantepie, Les Rosiers	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Sarcelles	1157090	Chardonnerettes	ZUS	
Ile-de-France	Val-d'Oise	Sarcelles	1157100	Lochères	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Villiers-le-Bel	1157120	Les Carreaux	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Villiers-le-Bel	1157130	Puits la Marlière, Derrière les Murs de Monseigneur	ZUS	ZRU
Ile-de-France	Val-d'Oise	Persan	1158010	Le Village	ZUS	ZRU

Organisation du pôle communication



Pour information le pôle communication se réorganise dans le cadre du départ en congé maternité de Rosemary Paul-Chopin à partir du 14 février 2014.

Nous avons le plaisir d'accueillir Noémie Vincent qui sera plus en charge des questions relatives :

- A la PAO (application de la charte graphique)
- Aux réseaux sociaux, Dailymotion (concours photos, plateforme vidéo)
- A UFOWEB (maintenance technique, web conférences, mini sites évènementiels)
- Aux lettres électroniques (lettre des délégations, lettre aux associations, lettre aux adhérents)
- A l'alimentation du site national
- Aux reportages vidéos
- A la presse (presse parlementaire, communiqué de presse; revue de presse)

Jacqueline VILLAUDIÈRE sera plus en charge des questions relatives :

- Aux partenariats (GYMNOVA-NOUANSPOUR, MARIANNI, AGIVA, CONRAD,)
- Aux Trophées Génération DD UFOLEP – CASALSPORT
- Aux Extractions- fichier- répertoire
- A UFOWEB (facturation, web conférences, formulaires en ligne, mini sites évènementiels, catalogue DATAFED)
- Aux Lettres électroniques (Cont@ct, infosligue, CD actus)
- A l'alimentation du site national
- A la signalétique – gadgetterie – boutiques en ligne
- Aux salons (Marche nordique, Roc d'Azur, Salon de l'éducation, salon des Maires...)

Plus d'infos : jvillaudiere.laligue@ufolep-usep.fr et nvincent.laligue@ufolep-usep.fr

Téléphone 01 43 58 97 77

Partenariat Marianni - Fitcolours

Dans le cadre du partenariat avec la société Marianni, celle-ci dotera gratuitement chaque participant inscrit à l'assemblée générale UFOLEP de Paris des 11 et 12 avril 2014 d'une paire de chaussures de leur choix qui sera distribuée sur place. Pour ce faire, consultez le site événementiel de l'AG puis remplissez le formulaire de commande en ligne, rubrique partenariat : <http://www.event.ufolep.org/AG2014Paris>

Retrouvez toutes leurs offres promotionnelles sur : www.fitcolours.fr

Fit'colours®

DÉDIÉ AUX PRODUITS DÉRIVÉS UFOLEP

OFFRES SPECIALES

VALABLES JUSQU'AU 12 AVRIL 2014

VOS FRAIS DE PORT
OFFERTS
POUR TOUTE COMMANDE

2 ARTICLES AU CHOIX
OFFERTS
A PARTIR DE 20 ARTICLES ACHETÉS

Téléchargez dès maintenant
votre bon de commande sur

Fit'colours.fr

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT www.ufolep.org

Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales :

- Vendée : Maison des Sports 202 boulevard Aristide Briand 85000 La Roche Sur Yon
Tél 07 71 06 57 24 mail ufolep.85@gmail.com

✚ Présidents régionaux:

- Languedoc-Roussillon: VILLEPONTOUX Stéphane st.villepontoux@gmail.com

✚ Commissions Nationales Sportives :

- Volley-ball Vendée : changement de mail de SARDA Philippe phsarda@hotmail.fr

SEMC

Sport Education Mixités Citoyenneté

Si vous n'arrivez pas à lire cet e-mail, [cliquez ici](#)



SEMC
Sport
Education
Mixités
Citoyenneté



[Retrouvez l'intégralité du flash info en cliquant ici](#)

Événements

La journée « 24 heures de sport féminin » se déroulera le 1er février 2014, sous l'égide du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, en collaboration avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et l'association Femix Sports. A l'occasion, un programme spécifique sera diffusé sur France télévisions. [\[en savoir +\]](#)

A Limoges, une chorégraphie « Flash Mob » rassemblera plus de 50 sportives. [\[en savoir +\]](#)

Et bien d'autres événements seront organisés par ailleurs. [\[en savoir +\]](#)

Événements

La Fédération française de triathlon organise un concours. Intégré au plan de féminisation de la Fédération, son objectif est de promouvoir l'image, la place, les conditions de pratique, le rôle et l'accès aux responsabilités des femmes dans le triathlon. Cette nouvelle édition du concours « Bougez, vibrez triathlon » primera en 2014 des projets mettant en avant l'une et/ou l'autre des priorités suivantes : l'accès à la pratique pour les femmes non-licenciées ; la prise de responsabilité des femmes sur des postes d'éducatrices, d'arbitres ou de dirigeantes. Les dossiers seront reçus jusqu'au 15 avril. [\[en savoir +\]](#)

Rapport

Le rapport « Lutter contre les stéréotypes filles-

janvier 2014 -

PRN SEMC
CREPS PACA
Site d'Aix-en-Provence
www.semc.sports.gouv.fr

Voir le flash-info
dans son intégralité



garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance. » a été remis à Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement. [\[en savoir +\]](#)

Articles

« Mi-novembre, [l'équipe de Slate a] rencontré la ministre des Sports Valérie Fourneyron pour évoquer cet objectif du «sport pour tous», qu'elle réaffirme tous les jours depuis le début de son mandat et qui devrait se traduire dans le projet de loi de modernisation du sport français qui sera présenté en conseil des ministres d'ici l'été. Un an et demi après sa prise de fonction, où en est-on ?
» [\[en savoir +\]](#)

Avant de prendre sa retraite, en mai 2013, sir Alex Ferguson a été durant vingt-six ans le manager du club de football Manchester United, une des équipes sportives qui ont le plus de valeur et alignent le plus de succès. [\[en savoir +\]](#)

Une sélection d'information vous est proposée dans ce mail.
Pour consulter l'intégralité du flash info [cliquez ici](#)

Pôle ressources national
"sport, éducation, mixités, citoyenneté"

Si vous n'arrivez pas à lire cet e-mail, [cliquez ici](#)

Trophées Génération Développement Durable 2014 UFOLEP –CASALSPORT

Ensemble, l'UFOLEP et CASALSPORT s'engagent depuis plusieurs années dans une démarche durable.

Grâce aux "Trophées Génération Développement Durable", l'UFOLEP et CASALSPORT souhaitent soutenir, encourager, stimuler et récompenser les projets sport pour tous et l'esprit d'initiative au sein des comités départementaux, régionaux UFOLEP et des Associations Sportives affiliées.

Les projets doivent mettre en avant soit :

1. des valeurs humanistes, de solidarité et/ou de prise de responsabilité éco citoyenne
2. des valeurs pédagogiques et ou de développement d'une pratique sportive éco responsable en mettant l'accent sur la santé via des approches nutrition et gestion de l'eau
3. des valeurs et des organisations qui contribuent à dynamiser les territoires ruraux en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'attractivité de ces territoires

Cette année, en plus du dossier de participation à remplir en ligne, **une vidéo de 3 minutes** pourra être réalisée afin de présenter votre projet aux membres du jury. De façon originale, à vous de montrer en quoi votre projet devrait être récompensé par les Trophées Génération Développement Durable.

Nous avons voulu un accès facile et rapide au projet, soit en trois étapes simples :

1. Compléter le dossier 2014 décrivant le projet sur le site fédéral, rubrique communication, Trophées Génération DD ou remplir le dossier en ligne :

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/tropheesgenerationdeveloppementdurable.html>

2. Réaliser une vidéo de 3' qui accompagnera la présentation du projet et qui sera projetée lors de la tenue du jury,
3. Envoyer le dossier, **avant le 15 octobre 2014**, à l'UFOLEP, 3 rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07, à l'attention de Rosemary Paul-Chopin.

Nouveauté 2014, les projets menés dans le cadre de l'opération Move Week du 7 au 13 octobre 2013 peuvent postuler aux Trophées génération Développement Durable s'ils respectent un cahier des charges éco responsable (comme celui par exemple de l'Agenda 21 du CNOSF ou le guide UFOLEP des manifestations sportives et développement durable).



POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

Nous vous communiquons le tableau de synthèse des 20 modules de formation (**attention, quelques changements de dates**) auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2014).

<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/1FCF - Plan de formation 2014.pdf>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou pré-inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2014						
N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 5	Formation de formateurs d'animateurs, personnes ressources – Séniors (vieillesse réussie) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/ffcformateuranimateurseniorvieillesseentreussi.html	Formateurs et personnes ressources des comités	10 et 11 février 2014	Paris	100 €	06/02/2014
N° 8	Le logiciel AFFILIGUE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielaaffiligue.html	Élus et professionnels	13.02.2014	Paris	60 €	06/02/2014
N° 10	Développement durable et éco manifestation http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdvdpdurableecommanifestations.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	10.03.2014	Paris	60 €	10/02/2014
			23.09.2014			24/06/2014
N° 12	Visio Conférence http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcvisioconference.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	11.03.2014	Paris	60 €	11/02/2014
N° 13	"UFO MOVE" http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfufodance.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP Animateurs / Éducateurs	Du 22 au 23.03.2014	CISP Ravel à Paris	100 €	21/02/2014
			Juin 2014	Lieu à définir		18/04/2014
N° 2	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésorier et professionnels des comités	26 et 27.03.2014	Paris	100 €	21/02/2014
			15 et 16.10.2014			24/06/2014
N° 7	Animateurs séniors (vieillesse pathologique) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfanimateurseniorvieillessepatho.html	Animateurs séniors des comités	3-4 avril 2014 22-23 et 24 mai 2014	Paris	250 €	21/02/2014

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 19	Enfance - Jeunesse - Projets Éducatifs Territoriaux et rythmes scolaires http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfenfancejeunesprojetseducrterritoriauxrythmescol.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	10 au 11.04.2014	Paris	100 €	7/03/2014
N° 11	Les outils de développement durable http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoutilsdedeveloppementdurable.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	12.05.2014	Paris	60 €	11/04/2014
N° 6	Formation des formateurs et personnes ressource - Petite enfance - Enfance Jeunesse http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfformationdeformateurenfancejeunesse.html	Formateurs et Personnes ressources des comités	15-16-17 mai 2014	Paris	100 €	11/04/2014
N° 4	Sport Sénior - projet de développement territorial http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseuniorprojetdeveloppementterritorial.html	Élus et professionnels des comités	Mai / Juin 2014 (2j)	À définir	100 €	15/04/2014
N° 14	UFOWEB (niveau 1 / niveau 2) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfufoweb.html	Animateurs / Éducateurs Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	6.10.2014 / 7.10.2014	Paris	60 €	24/06/2014
N° 15	Outils et formulaires en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoutilsetformulairesenligne.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	13.10.2014	Paris	60 €	24/06/2014
			Déc. 2014			24/06/2014
N° 16	Initiation à la PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfiniatiopao.html	Élus, bénévoles et professionnels de l'UFOLEP	14.10.2014	Paris		24/06/2014

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
N° 1	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html	Moniteurs PSC1, titulaires du BNMP5/PAE3	17.10.2014	Salbris (Centre)	60 €	24/06/2014
			5.11.2014	Val-de-Marne (94)		
			19.11.2014	Toulouse (31)		
N° 17	Levée de fonds : règles, enjeux, outils (cycle de 3 sessions - 1 ^{ère} session) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfeveedefonds.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	Oct. 2014 (2j)	Paris	60 €	24/06/2014
N° 9	Stratégie d'accompagnement de l'emploi http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcstrategieaccompagnementemploi.html	Élus et professionnels des comités	Oct/Nov 2014 (2j)	Paris	100 €	24/06/2014
N° 18	Lobbying, réseau et partenaires (cycle de 3 sessions - 2 ^{ème} session) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcreseauxpartenaireslobbying.html	Élus et professionnels de l'UFOLEP	Déc. 2014 (2j)	Paris	100 €	24/06/2014
N° 20	Formation à l'accompagnement de la VAE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformationaccompagnementvae.html	Professionnels de l'Ufolep	Dates à déterminer	Paris	100 €	24/06/2014
			Date à déterminer			

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 8

LE LOGICIEL AFFILIGUE

Objectifs de formation

- Être capable d'utiliser les fonctionnalités du logiciel AFFILIGUE

Public visé

- Les comités départementaux ou régionaux UFOLEP

Éléments de contenus

- Saisie d'une affiliation licence
- Facturation affiliation licence
- Facturation annexe du cd UFOLEP
- État comptable
- Statistiques avec édition, mailing
- WEBAFFILIGUE

Durée	Effectif	Lieu
1 journée	20 personnes	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Pascal MARREL

Coût du stage

- 60 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation

Le 13 février 2014.

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfl logicielaffiligue.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 10

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCO-MANIFESTATIONS À L'UFOLEP

Objectifs de formation

- Comprendre les enjeux du développement durable,
- Connaître les principaux impacts environnementaux, sociaux et économiques d'une rencontre sportive
- Savoir organiser une éco-manifestation
- Connaître les outils à disposition (partenariats, évaluation...)

Public visé

- Bénévoles ou salariés ayant peu ou pas d'expérience dans les démarches de développement durable

Éléments de contenus

- Qu'est-ce que le développement durable ? Définition et enjeux
- Sport et développement durable : en quoi le sport est-il concerné ? Quels impacts ?
- Les acteurs en présence
- Les outils de l'UFOLEP
- Organiser une manifestation écoresponsable - Évaluer l'impact de sa manifestation

Durée	Effectif minimum et maximum		Lieu
1 journée	6	20	UFOLEP nationale

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
- Laetitia ZAPPELLA, Chargée de mission
 - Léonor MAHE, Conseillère Technique Nationale

Coût du stage

- 60 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Laetitia ZAPPELLA, lzappella.laligue@ufolep-usep.fr et Léonor MAHE, lmahe@ufolep-idf.org

Dates de la formation - 2014

Le 10 mars 2014 de (9h30 à 16h30) **ou** le 23 septembre 2014 (de 9h30 à 16h30)
<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdvpdurablecomanifestations.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 5

FORMATION DE FORMATEURS D'ANIMATEURS / INTERVENANTS / PERSONNES RESSOURCES – SENIORS (vieillesse réussie)

Objectifs de formation

- Être capable de mettre en place les formations d'animateurs seniors au sein des comités
- Être capable de former les animateurs territoriaux à l'encadrement des activités physiques et sportives auprès du public sénior (vieillesse réussie)

Public visé

- Formateurs, chargés de missions et toute personne ressource que les comités identifieront

Éléments de contenus

- La stratégie fédérale de formation relative au projet « sport sénior »
- Le programme de formation « animateur sénior »
- Les objectifs de formation, les objectifs pédagogiques et les modalités pédagogiques
- La connaissance des publics, l'environnement du sénior
- Les « troubles » du vieillissement réussi et les APS adaptées

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	30 personnes	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Laurence NADAUD : Conseillère Technique Nationale
 - Bruno LELOUTRE : Psychologue / Éducateur sportif
 - France CARP : ProfiloFitness

Coût du stage

- 100 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation

10 et 11 février 2014

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/ffcformateuranimateurseniorvieillesseentreussi.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2014

MODULE N° 12

VISIO CONFERENCE

Objectifs de formation

- Encourager et favoriser l'utilisation de la visio-conférence au sein de nos instances
- Être capable de participer à une réunion en visio-conférence
- Être capable d'animer une réunion en visio-conférence

Public visé

- Élus, bénévoles, professionnels

Éléments de contenus

- Définition et différents modes de visio conférence
- Intérêts et objectifs de la visio conférence, dans une démarche de développement durable
- Mise en situation à travers l'application Hangout de Google : créer un compte google+, participer à une visio conférence, animer une visio conférence

Attention ! Nécessité de venir avec un ordinateur portable disposant d'un micro, d'une webcam, et pour lequel vous disposez des droits permettant d'installer des logiciels.

Durée	Effectif minimum et maximum		Lieu
1 journée	6	12	UFOLEP nationale

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Léonor MAHE : Conseillère Technique Nationale

Coût du stage

- 60 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Correspondant de la formation + coordonnées mail

Léonor MAHE : лмаhe@ufolep-idf.org

Dates de la formation - 2014

Le 11 mars 2014 de 10h à 16h30

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfvisioconference.html>

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**BF1A spécifique - Activités cyclistes (VTT)
Les 15 et 16 mars 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Types de stage	Activités cyclistes (VTT) - BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	🚩 du 15 au 16 mars 2014 - Base de loisir des Settons (58)
Public	<ul style="list-style-type: none"> 🚩 Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2013/2014</i>) et avoir 17 ans minimum 🚩 Avoir validé sa période probatoire 🚩 Avoir participé à un Tronc commun (BF1)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> 🚩 Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association 🚩 Être capable de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région.
Contenus de formation	<p>Formation spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> 🚩 Technique et pédagogie 🚩 Législation 🚩 Sécurité de la pratique 🚩 Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> 🚩 Livret de formation délivré par le comité départemental 🚩 VTT + tenue de sport
Responsable administratif	🚩 Fabrice SAUVEGRAIN
Responsable formation	🚩
Formateur	🚩 Jérémy MORLAND
Coût par stagiaire	🚩 113 € (<i>hébergement et restauration compris</i>)
Inscriptions	<p>Sur le site internet de l'UFOLEP Bourgogne</p> <p style="text-align: center;">www.ufolepbourgogne.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 2 mars 2014</p>

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 1^{er} et 2 mars 2014**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Samedi 1 ^{er} mars 2014 (9h/18h) et dimanche 2 mars 2014 (9h/18h) - Centre Le Rocheton, rue Rocheton, 77000 La Rochette
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2013/2014)  Avoir 18 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>)  Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Délivrer les compétences techniques et pédagogiques spécifiques à la marche nordique  Devenir animateurs marche nordique.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Livret de formation  Tenue de sport
Responsable administratif	Anne-Laure BELLIER
Responsable formation	Anne-Laure BELLIER
Formateurs	
Coût par stagiaire	88 € Repas compris / Hébergement non compris / Le matériel disponible sur place.
Inscriptions	<p>Information et inscriptions : http://formation.ufolep-idf.org/</p> <p> UFOLEP Ile-de-France Salima DAHMANE 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07</p> <p> 01 43 58 97 47  sdahmane@ufolep-idf.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 19 février 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (http://formation.ufolep-idf.org/)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Ile-de-France »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 (et du livret de formation)

BF1A spécifique - Moto (motocross)
Les 15 et 16 février 2014 et 15 et 16 mars 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Types de stage	Moto (motocross) - BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 15 (8h) au 16 février 2014 (16h) Espace Saint-Ex à Autun (71) 🚦 15 au 16 mars 2014 - lieu en fonction des inscrits
Public	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2013/2014</i>) et avoir 17 ans minimum 🚦 Avoir validé sa période probatoire 🚦 Avoir participé à un Tronc commun (BF1)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association 🚦 Être capable de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région.
Contenus de formation	<p>Formation spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> 🚦 Technique et pédagogie 🚦 Législation 🚦 Sécurité de la pratique 🚦 Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Précisé dans la convocation
Responsable administratif	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Fabrice SAUVEGRAIN
Responsable formation	<ul style="list-style-type: none"> 🚦
Formateur	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Johnny HENRY
Coût par stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 183 € (<i>hébergement et restauration compris</i>)
Inscriptions	<p>Sur le site internet de l'UFOLEP Bourgogne</p> <p style="text-align: center;">www.ufolepbourgogne.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>7 février 2014</u></p>

BF1 A spécifique - Sports Mécaniques Moto
Les 29-30 mars et 4 mai 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 29-30 mars à Wingles (62) et le 4 mai 2014 à Fontaine-Les-C. (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 17 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir son Tronc commun
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association  Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale  Être capable de proposer des ateliers éducatifs
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue sportive et moto
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Jean-Claude SABLE
Formateur (s)	Michel COEUGNIET – Thérèse LE GOFF – Jean-Claude SABLE
Coût par stagiaire	40 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Flandres-Artois Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 24 mars 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP Pas-de-Calais »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**BF 2 O spécifique - Sports Mécaniques Moto
Les 8 et 9 mars 2014**

Discipline / Types de stage	Sports Méca. Moto - BF 2 O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 8 et 9 mars 2014 à Besançon (25)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013/2014) et avoir 18 ans minimum  Être titulaire d'un BF1O ou O1 validée  Avoir son Tronc commun (BF2)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir officiel 2^{ème} degré : directeur de course  Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région  Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<p>12 heures de formation (spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie (3h)  Législation (4h)  Sécurité de la pratique (4h)  Environnement (1h)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de Formation  Tenue sportive
Responsable administratif	Hélène GRAPPIN
Responsable formation	Lionel BALIGAND
Formateur	Lionel BALIGAND
Coût par stagiaire	De 70 € à 155 € selon nuitées et restauration.
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP 39 Hélène GRAPPIN 280, rue des Violettes – BP 40185 39005 LONS LE SAUNIER Cedex</p> <p> 03 84 35 12 13  usep39@wanadoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP le 14 février 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Franche Comté</i> », qui transmet le dossier) et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2013-2014  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

COUPON RÉPONSE
À RETOURNER AVANT LE 14 FÉVRIER 2014 À :

UFOLEP 39
280, rue des Violettes BP 40185
39005 LONS LE SAUNIER cedex
☎ : 03 84 35 12 13
✉ : usep39@wanadoo.fr

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Département : _____

Club : _____

☎ : _____ ☎ : _____

Mail : _____

Lieu : BESANCON (Doubs) au Centre International de Séjour de Besançon. 3, avenue des Montboucons.

Horaires de la formation :

- Samedi 9h30-12h / 13h30-18h30
- Dimanche 9h30-12h / 13h30-15h30

COÛT INSCRIPTION AU STAGE

PACK 155 € : inscription comprenant nuit du vendredi et du samedi, et 3 repas (samedi midi, samedi soir et dimanche midi).

PACK 110 € : inscription comprenant nuit du samedi, et 3 repas (samedi midi, samedi soir et dimanche midi).

PACK 70 € : inscription comprenant repas du samedi et dimanche midi seulement.

Merci de préciser si vous souhaitez partager votre chambre avec un autre stagiaire :

OUI NON

Si oui merci de préciser son nom : _____

MERCI.

BF 1 A spécifique – Tir à l'arc
Les 22 et 23 mars 2014
3^{ème} journée, date à définir

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir à l'arc – BF 1 A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 22 et 23 mars 2014 à Sainte-Tulle (04) + 3 ^{ème} journée dont date à définir
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2013/2014) – Avoir 18 ans  Avoir validé la Période probatoire de 20 h  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Prérequis techniques	Posséder une forme de culture générale relative à l'Archerie
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur Tir à l'arc  Participer aux projets d'animation de l'association
Contenus de formation	<p><u>Durée : 22 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none">  <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue de sport + son matériel de tir à l'arc
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Alain GAUDEFROY
Formateurs	Jean-Luc CAILTEUX
Coût par stagiaire	125 € (avec hébergement) – 30 € suppl. pour une arrivée le vendredi soir
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60</p> <p> ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>13 mars 2014</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA »)  photocopie de la licence 2013-2014

TRONC COMMUN (BF 1)
8 mars 2014

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le samedi 8 mars 2014 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2013-2014) -  Avoir réalisé la période probatoire de 20h au sein de son association
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Place de la Fédération dans le mouvement sportif  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateurs	Charles-Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 26 février 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA »)  photocopie de la licence 2013-2014

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**BON DE COMMANDE
DE TIMBRES MILLÉSIMÉS
POUR LES PASSEPORTS TECHNIQUES
*POURSUITE SUR TERRE & KART CROSS***

ATTENTION !

Depuis deux ans, le passeport technique qui vous est délivré est PERMANENT.

Ce passeport est lié à votre véhicule durant toute la vie de celui-ci.

Chaque année, une vignette pour la saison sportive et une autre pour votre engagement en finale nationale vous seront délivrées.

De nouvelles pages centrales seront envoyées par mail aux responsables de trophées de même que des fiches de suivi de la saison sportive de chaque pilote.

IL EST IMPÉRATIF DE GARDER VOTRE PASSEPORT TECHNIQUE EN FIN DE SAISON. EN CAS DE VENTE DE VOTRE VÉHICULE LE PASSEPORT TECHNIQUE DEVRA ÊTRE TRANSMIS A SON NOUVEAU PROPRIÉTAIRE.

BON DE COMMANDE
DE TIMBRES MILLÉSIMÉS
POUR LES PASSEPORTS TECHNIQUES
POURSUITE SUR TERRE & KART CROSS

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRE CAPITALE

Département (ou Région) :

Correspondant (lieu d'expédition) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone : **E-mail (OBLIGATOIRE)**:

A/ Vignette BLEUE écriture NOIRE : qui valide le passeport pour toute manifestation de Sports Mécaniques Auto UFOLEP. Le nombre de passeports est égal au nombre de vignettes annuelles.

Entraînement - Epreuve locale et toute épreuve.

A/ Vignette BLEUE écriture NOIRE					
Kart - Cross	16,00 € x	=	Poursuite sur Terre	16,00 € x	=
					Total A
					Nombre de passeports vierges souhaités (Nouveaux Véhicules)

Montant total du chèque : A =

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COMMANDE A L'ORDRE DE "UFOLEP"
(uniquement chèque du comité départemental ou régional)

**et à envoyer à FEULLERAT Patrick 21 rue de
 Branlac - 33170 GRADIGNAN**

B/ Vignette nationale (VERTE écriture JAUNE) : à ajouter sur le passeport, cette vignette sera fournie par la CNS aux seuls pilotes qualifiés à la finale nationale. **Son coût est de 13 €** (droits d'inscription). Il sera encaissé lors de l'inscription à la finale nationale.

Les quotas pour les finales nationales seront déterminés en fonction des vignettes « bleues écriture noire » et des classements départementaux ou régionaux fournis aux responsables de l'activité :

Responsable des qualifications « Kart Cross »

Jean Marie PINEAU
 2 route de Saint-Sauveur
 17540 NUAILLE d'AUNIS

Responsable des qualifications « Poursuite »

Daniel HEAULME
 8 allée A Cité des Arbrisseaux
 59176 ECAILLON

Date :
 Signature :

Cachet Départemental ou Régional

ATTENTION

DATES ET LIEUX DES CERTIFICATIONS ET RECYCLAGES FFSA 2014



Vous trouverez ci-joint la programmation 2014 des certifications et recyclages FFSA pour les officiels auto.

Certifications :

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Bretagne / Pays de Loire	29 mars	Angers (49)	Virginie GOURDON	ufolep.paysdelaloire@free.fr

Recyclages :

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Bretagne / Pays de Loire	29 mars	Angers (49)	Virginie GOURDON	ufolep.paysdelaloire@free.fr

- ✓ La liste des certifications FFSA **(mise à jour)**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/LISTE-FORMATION-FFSA-2014.pdf>

- ✓ La liste des recyclages FFSA **(mise à jour)**

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/recyclage-FFSA- candidats-2014.pdf>

- ✓ Le mémento pour les certifications et recyclages FFSA

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/1MEMENTO_CERTIFICATION_RECYCLAGE.pdf

RAPPEL

CERTIFICATION ET RECYCLAGE DES OFFICIELS



Les sessions de certification et de recyclage des officiels en sports mécaniques auto seront organisées du mois de janvier au mois d'avril 2014.

Afin de préparer au mieux la mise en place de ces sessions, les comités départementaux et régionaux sont invités, dès à présent, à recenser leurs besoins et à transmettre leur programmation dans les meilleurs délais.

Les dates envisagées, le lieu exact, ainsi que la liste des stagiaires par poste (commissaires techniques, commissaires de piste, commissaires de zone, directeurs de course) doivent être adressés à l'UFOLEP nationale à l'attention d'Isabelle MATTHEY fin janvier au plus tard.

Les sessions de certification doivent être composées d'un minimum de **20 stagiaires**.

Les sessions de recyclage doivent rassembler dans la mesure du possible **50 stagiaires**.

Il vous est donc recommandé d'organiser les sessions au niveau régional, voire interrégional.

Pour rappel, la FFSA exige que l'ensemble des demandes soit traité au niveau national. Quelles que soient vos relations avec les comités FFSA locaux, c'est le siège national de la FFSA qui désignera son responsable formation ou son responsable technique régional pour assurer la certification ou le recyclage, et confirmera la date et le lieu des sessions.

Nota bene : l'organisation des formations préparatoires aux sessions de certification sont à la charge des comités.

Afin que les dossiers soient traités le plus efficacement et le plus rapidement possible, je profite de cette nouvelle saison pour vous demander de bien vouloir rappeler la procédure d'usage à savoir :

Fournir en amont, de préférence, ou le jour du rassemblement grand maximum :

- **La liste des candidats par mention, par certification et/ou séminaire (deux listes distinctes), avec nom, prénom et coordonnées complètes, sous forme de fichier Excel impérativement**
- **La photo de chacun des candidats avec nom et prénom, sous format JPG individuel impérativement (faute de pouvoir être intégrée dans notre base de données)**
- **Pour les officiels passant un séminaire, rapporter impérativement leur ancien badge, le jour du rassemblement**

Merci par avance.

Contacts :

Isabelle MATTHEY imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

Suivi administratif

Patrick MACHET kart-cross@cc-parthenay.fr

Responsable CNS

→ Le lien pour le mémento :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/MEMENTO_CERTIFICATION_RECYCLAGE.pdf

→ La liste des officiels certifiés FFSA :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/LISTE-FORMATION-FFSA-2014.pdf>



OFFICIELS UFOLEP ISSUS DE LA LISTE MINISTERIELLE CERTIFICATION ET RECYCLAGE PAR L'UFOLEP

POUR QUI ?

Depuis le décret du 16 mai 2006, il est fait obligation aux officiels de suivre un cursus de certification assuré par la fédération délégataire.

Toutefois, devant les difficultés de mise en œuvre de ce décret, le ministère chargé des sports a arbitré en faveur de l'UFOLEP en reconnaissant la compétence des officiels formés par l'UFOLEP justifiant de plus d'un an de pratique au 31 décembre 2006. La liste de ces officiels « certifiés » par l'UFOLEP a été annexée à l'instruction ministérielle 07-114JS du 31 août 2007.

Les officiels de cette liste gardent donc le bénéfice de leur certification initiale par l'UFOLEP et notre fédération ses prérogatives pour assurer leur recyclage.

La **liste ministérielle** est figée et ne peut être complétée. Avec le temps (retraite sportive, décès), ces officiels seront ainsi de moins en moins nombreux.

Attention : seuls les officiels dont le nom figure sur la liste ministérielle peuvent suivre les sessions de recyclage organisées par l'UFOLEP.

QUAND ?

La durée de validité de la certification UFOLEP est unique. Elle est de **2 ans** renouvelables sous condition de recyclage, avec un terme au 30 juin des années paires.

Les dernières sessions de recyclage ont été mises en place en juin 2012. Les officiels recyclés en 2012 devront donc procéder à leur **recyclage avant le 30 juin 2014** pour pouvoir continuer à exercer.

Les prochaines sessions devront être organisées avant le 30 juin 2014.

Attention : les officiels qui ne procéderaient pas à leur recyclage en temps et en heure perdent définitivement le bénéfice de leur certification UFOLEP initiale. Ils sont par conséquent retirés de la liste ministérielle et ne pourront la réintégrer.

Ils pourront à nouveau officier s'ils valident le cursus complet de certification FFSA.

COMMENT ?

Rappel : l'UFOLEP ne peut plus organiser de certifications. Seul le recyclage des officiels de la liste ministérielle lui incombe encore.

En début d'année civile des années paires, les comités départementaux et régionaux sont invités à faire le recensement sur leur territoire des officiels licenciés susceptibles de suivre un recyclage.

Les sessions peuvent être organisées à l'occasion de manifestations ou d'épreuves et ne sont pas soumises à un nombre minimal d'inscrits. Les dates et lieux sont donc laissés à l'entière appréciation du comité organisateur.

La publicité est à la charge du comité organisateur. Elle peut être relayée par la commission nationale sportive « sports mécaniques auto » ou, sur demande, par le biais de cont@ct.

Les formateurs sont issus du réseau UFOLEP et doivent être sollicités via la CNS « sports mécaniques auto ».

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Seuls les frais de déplacement et de restauration des formateurs sont pris en charge par l'UFOLEP nationale.

DÉLIVRANCE D'UNE CARTE D'OFFICIEL ET INSCRIPTION SUR LA LISTE MINISTÉRIELLE

A l'issue du recyclage, les stagiaires se voient délivrer une carte d'officiel UFOLEP.

Il est impératif que les comités organisateurs transmettent à l'UFOLEP nationale, le 15 juillet au plus tard, les noms des officiels recyclés et les feuilles d'émargement, afin que la liste ministérielle actualisée puisse être transmise au ministère chargé des sports ainsi qu'à l'ensemble des préfectures.

Liste ministérielle

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/liste-recyclages_UFOLEP.pdf

CONTACTS

Isabelle MATTHEY imatthey.lalique@ufolep-usep.fr
Suivi administratif

Patrick MACHET kart-cross@cc-parthenay.fr
Responsable CNS



Règlements 2014

Vous trouverez, sur le site internet, les règlements des Sports Mécaniques Auto 2014 à télécharger.

Rappel

 <http://ufolep.org/>

Le règlement 2014 en lien hypertexte :

- Règlement Trial 4x4 Auto et Buggy :
http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/R%C3%A8glement_Trial_2014.pdf



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2014

	ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Football	Les Coupes Nationales	7 et 8 juin	Appoigny (89)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), les éventuelles modifications pour le calendrier 2014.



IMPORTANT

✚ **Le Critérium National UFOLEP de Bike Trial** se déroulera les 8 et 9 mars 2014 à la Tour de Scay (25).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/National-bike-trial-UFOLEP_2014.pdf

✚ **Le Championnat National Tir Hiver** se déroulera les 8 et 9 mars 2014 à Issoudun (36).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire-issoudun-tir-2014.pdf>

→ Les fiches (excursions et repas)

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiches-inscriptions-national-issoudun.doc>

✚ **Le Championnat National Cross-Country** se déroulera le 16 mars 2014 à Saint Maximin (60).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier_national_cross_2014.pdf

✚ **Le Critérium National Ski Alpin** se déroulera le 23 mars 2014 à Margeriaz (73).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/NATIONAL_SKI_2014.pdf

→ **La fiche d'inscription** :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/National_2014_Inscriptions.xls

FONDATION DE FRANCE

Allez les filles ! 2014

La Fondation de France soutien des projets ayant pour objectif de favoriser la pratique sportive régulière des jeunes filles de 12 à 25 ans qui en sont les plus éloignées, notamment dans les quartiers populaires ou les zones rurales isolées.

Vous trouverez, ci-dessous, différents liens pour remplir le dossier :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Appel_à_projet_Allez_les_filles.pdf

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/DDSI_2014_Budget.xls

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Demande_de_subvention.doc

Pour tout renseignement, contactez : aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En cette édition 2014 de la Journée internationale des Droits des femmes, laissez libre cours à votre imagination pour nous dire comment vous voyez les inégalités femmes-hommes et comment vous vivez l'égalité.

À travers une affiche, une vidéo ou un texte, chaque participant(e) doit exprimer sa vision de l'égalité entre les femmes et les hommes en revisitant par exemple, les slogans qui ont fait l'histoire du féminisme. Une fois la création achevée, il suffit à chaque participant(e) de la soumettre sur le site du concours **avant le dimanche 2 mars 2014**.

Vous trouverez l'ensemble du dossier en cliquant sur le lien ci-dessous :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plaqueette_egalite_2014.pdf

AGRÉMENT UFOLEP DES CIRCUITS DE MOTO

Visite des circuits Délivrance de l'agrément

Depuis 2006 (décret relatif aux véhicules terrestres à moteur), tous les circuits sont obligatoirement soumis à l'homologation.

La commission départementale de sécurité routière, dépêchée par le préfet, émet un avis suite à une visite du circuit.

La commission nationale moto préconise :

- d'anticiper cette visite de la commission départementale de sécurité préalable à l'homologation par une visite préalable du circuit réalisée par un responsable UFOLEP habilité et désigné « Visiteur de circuit »
- de faire visiter les circuits chaque année et de délivrer un agrément annuel pour répondre à la condition d'assurance du circuit demandée (exigence du réassureur AMS ré) exigée par l'APAC (agrément datant de moins d'un an et exigible pour tout circuit)

La CNS Moto a formé des visiteurs de circuit. C'est au comité départemental qu'il appartient de missionner « son » visiteur de circuit.

Chaque visite donnera lieu à un rapport détaillé et à un avis de visite. Le comité départemental procédera à la délivrance d'un agrément UFOLEP si l'avis est favorable. Attention l'agrément ne remplace aucunement l'homologation. C'est simplement un document attestant que le circuit est conforme aux normes de sécurité, aux règles techniques et aux règlements UFOLEP.

Visite des terrains de trial Délivrance de l'agrément

Les activités trial ne se déroulent pas sur un circuit mais dans un terrain. Ce terrain n'étant pas homologable (seuls les circuits sont soumis à homologation). Néanmoins les assureurs (AMS ré) exigent désormais un agrément UFOLEP, preuve de conformité du déroulement de l'activité. La procédure est identique mais le visiteur est spécialisé pour les conditions de pratique du trial et les documents sont adaptés.

Rôle du Comité Départemental

- Donner mission à son visiteur de circuit qualifié par l'UFOLEP (modèle de lettre de mission)
- Solliciter un officiel BF2O (BF1O accepté) pour suivre la formation (si absence de visiteur formé). La formation a lieu à Bron (LYON) en janvier avant la réunion annuelle de la CNS moto élargie.
- Délivrer l'agrément UFOLEP d'après l'avis favorable du visiteur

Rôle du Visiteur

- visiter le circuit ou le terrain et compléter le dossier de visite
- donner un avis circonstancié sur la conformité du circuit ou du terrain au club concerné et au comité départemental : avis de visite



NOUVEAUX DOCUMENTS POUR LES AGREMENTS DE CIRCUITS OU DE TERRAIN (TRIAL) 2014

→ **Lettre de mission du visiteur de circuit et de terrain :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Lettre de mission du Visiteur de circuit ou de terrain.doc](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Lettre_de_mission_du_Visiteur_de_circuit_ou_de_terrain.doc)

→ **Notice pour visite de circuit :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Notice pour visite de circuit.pdf](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Notice_pour_visite_de_circuit.pdf)

→ **Dossier de visite de circuit :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier de visite de circuit.pdf](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier_de_visite_de_circuit.pdf)

→ **Avis de visite de circuit (nouveau document) :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Avis de visite d%27un circuit-2014.doc](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Avis_de_visite_d%27un_circuit-2014.doc)

→ **Agrément du circuit (nouveau modèle) :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Imprim%3%A9 de d%3%A9livrance d%27agr%3%A9ment UFOLEP d%27un circuit modifi%3%A9.doc](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Imprim%3%A9_de_d%3%A9livrance_d%27agr%3%A9ment_UFOLEP_d%27un_circuit_modifi%3%A9.doc)

→ **Avis de visite de terrain de trial (nouveau document) :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Avis de visite d%27un terrain de trial.doc](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Avis_de_visite_d%27un_terrain_de_trial.doc)

→ **Agrément de terrain de trial (nouveau document) :**

[http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Imprim%3%A9 de d%3%A9livrance d%27agr%3%A9ment pour terrain modifi%3%A9.doc](http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Imprim%3%A9_de_d%3%A9livrance_d%27agr%3%A9ment_pour_terrain_modifi%3%A9.doc)

**QUOTAS PRÉVISIONNELS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL (SAISON 2013-2014)
5 ET 6 JUILLET 2014 À LIMOGES (87)**

Ces quotas de participation, calculés sur la base des effectifs de l'année sportive 2012/2013 et transmis à la CNS par l'intermédiaire de la fiche-enquête parue au contact n°6 du 15/11/2013, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Si la pratique de l'activité Pétanque au cours de cette année 2012/2013 le justifie, une réactualisation des quotas peut être acceptée sur demande justifiée des Comités Départementaux le souhaitant.

22 départements ont retourné la fiche enquête. Les quotas ont donc été calculés avec les indications fournies par ces départements. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas répondu à l'enquête ne pourront bénéficier des remboursements légaux. La méthode de calcul est valable pour chacune de 7 catégories, à savoir :

**Nbre d'équipes prévues au tableau X Nbre joueurs déclarés dans la catégorie par le département
Nombre total de joueurs de tous les départements recensés dans la catégorie**

	TASU	TADA	TV	TJ	DF	DM	SM		
Nombre d'équipes prévues au tableau	96	32	32	32	32	32	X		
Aisne	3	0	2	0	1	1		Pour les sextettes mixtes basés sur les équipes 2012/2013	
Aube	3	0	0	0	1	1			
Corrèze	5	4	2	1	3	2			
Creuse	10	5	3	3	3	4			
Dordogne	10	5	5	3	5	5	3		
Eure et Loir	5	1	1	1	2	1	2		
Gard	0	1	0	0	0	0			
Gironde	0	1	0	0	0	1			
Indre	6	1	1	2	2	2			
Loire	5	3	5	2	2	2			
Loire Atlantique	4	1	2	1	1	1			
Loiret	2	2	2	1	1	1	3		
Haute Marne	7	0	0	2	1	2	2		
Meuse	7	0	2	2	2	2			
Nord	5	1	1	1	1	1			
Orne	0	2	0	0	1	0			
Pas de Calais	9	1	2	2	1	2			
Puy de Dôme	2	3	1	0	2	0			
Vendée	1	1	0	0	1	0			
Haute Vienne	Département organisateur								
Yonne	1	0	0	0	0	0			
Essonne	2	1	2	0	1	1	1		

TASU = Triplettes Adultes Strictement UFOLEP - **TADA** = Triplettes Adultes Double Appartenance

TJ = Triplettes Jeunes 11/16 ans - **DF** = Doublettes Féminines - **SM** = Sextettes Mixtes

DM = Doublettes Mixtes Adultes (un masculin + une féminine)

(*) La catégorie « Triplettes Jeunes » (TJ) a été modifiée : les jeunes peuvent y participer à partir de l'âge de 11 ans. De ce fait, les jeunes qui figurent dans les équipes TJ et/ou SM, doivent obligatoirement être âgé(e)s de 11 à 16 ans, c'est-à-dire être né(e)s entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2002.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les moins de 13 ans révolus.

Cont@ct n°10 du 1^{er} février 2014

LA LETTRE DE SAM



En cliquant sur le lien ci-après, vous accéderez au bulletin de liaison de la CNS Sports Aériens et Modélisme / CLAP :

<http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/LettreSAM19.pdf>

Bonne lecture.



Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps recrute un(e) chargé(e) de mission juridique et un(e) chargé(e) de mission développement territorial.

Vous trouverez ci-dessous les offres d'emplois correspondantes :

- + Chargé(e) de mission juridique : [cliquez ici](#)
- + Chargé(e) de mission développement territorial : [cliquez ici](#)

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir en assurer la plus large diffusion possible.

Vous remerciant par avance.



Pôle Ressources National Sport et Handicaps

Courriel : contact@prm-spoorthandicaps.fr
Tout savoir : www.handicaps.sports.gouv.fr
Où pratiquer : www.handiguide.sports.gouv.fr



CREPS du Centre
48, avenue du Maréchal Juin
18000 BOURGES
Tél. : 02 48 48 06 15 - Fax : 02 48 48 06 06

LA PREUVE PAR 12 EN 2014

LES 12 HEURES UFOLEP DE TENNIS DE TABLE
Challenge "Carole ARTAUD"

PAR EQUIPE DEPARTEMENTALE DE TROIS

AURONT LIEU À
SAINT POURCAIN SUR SIOULE
près de MOULINS (03 – ALLIER)

LE DIMANCHE 20 AVRIL 2014
DE MIDI À MINUIT

Renseignements et inscription :

Jean-Paul PIVERT

8 rue Pasteur

77870 VULAINES SUR SEINE

☎ 01 64 23 93 13 / 06 81 82 23 72

Courriel : jp-pivert@orange.fr

LES 12 HEURES DE TENNIS DE TABLE DE L'UFOLEP

Challenge « Carole ARTAUD »

ÉPREUVE NON STOP SUR 12 HEURES PAR ÉQUIPE DE 3 JOUEURS

+ COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes se composent de 3 joueurs :

- un adulte masculin ou féminin, de 17 ans ou plus
- une féminine, de 12 ans ou plus
- un jeune garçon ou une jeune fille entre 12 et 16 ans inclus.

NB – *Il est autorisé pour une et une seule équipe par département de remplacer la féminine par un deuxième jeune garçon*

La mixité entre les associations d'un même département est autorisée.

Le total des classements des trois joueurs ne doit pas être supérieur à 3600 points, les plus faibles classements seront comptés pour 650 points.

+ ENGAGEMENTS

Chaque département reçoit la circulaire d'organisation et peut engager une ou plusieurs équipes selon le nombre de places disponibles.

Le juge arbitre de l'épreuve est le seul habilité à autoriser l'engagement d'équipes supplémentaires.

+ DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- a) la compétition se déroule le dimanche de Pâques **20 AVRIL 2014** de 12 heures à 24 heures précises.
- b) Le premier tour est disputé par tirage au sort intégral entre toutes les équipes. Les tours suivants se déterminent par tirage au sort orienté selon le nombre de victoires dans les tours précédents.
- c) Chaque rencontre comporte trois simples et un double joués en trente et un points sans écart de deux points.
- d) Le double est joué en premier, puis les trois simples. Les deux joueurs n'ayant pas participé au double devront obligatoirement participer à l'un des deux premiers simples.
- e) En cas d'égalité, les joueurs n'ayant pas participé au double jouent une partie supplémentaire dite « mort subite » en cinq points ;
- f) Chaque équipe inscrit librement et indépendamment de son adversaire l'ordre de participation de ses joueurs.

+ ORGANISATION

- L'organisation technique est confiée à la CNS. L'organisation matérielle est confiée à un comité départemental volontaire.

EPREUVE ORIGINALE « LES 12 HEURES DE L'UFOLEP »

La C.N.S. Tennis de Table propose pour la dix neuvième année, l'épreuve : « les douze heures de l'UFOLEP » le 20 AVRIL 2014 de 12 heures à 24 heures.

Il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle coupe à celles qui existent déjà, mais de perpétuer un challenge, sur un temps donné, expression évolutive d'une pratique du tennis de Table. Cette épreuve est différente de celles proposées habituellement et s'inscrit dans les propositions de l'UFOLEP :

PARTICIPER ET TERMINER L'EPREUVE SONT LES OBJECTIFS ESSENTIELS

- pas d'élimination
- aucune exigence de niveau
- autonomie des départements qui engagent leur équipe sur des critères par eux mêmes définis
- mixité des équipes sur plusieurs points : âge, sexe et éventuellement associations.

**Lieu : St Pourçain sur Sioule près de MOULINS (03 – ALLIER)
Date : Le 20 AVRIL 2014 de 12 heures à 24 heures**

✂

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer pour le **2 AVRIL 2014** à ;

Monsieur Jean-Paul PIVERT
8 rue Pasteur - 77870 VULAINES SUR SEINE
☎ 01 64 23 93 13 / 06 81 82 23 72
Courriel : jp-pivert@orange.fr

Département

Responsable d'équipe

Adresse

Code postal Ville

Fax Téléphone.....Mail.....

- Engage équipe(s) aux 12 heures à St Pourçain sur Sioule près de Moulins (03 Allier)

Montant de l'engagement pour une équipe selon les règlements financiers 2013 / 2014

13,00 € par adulte et 6,00 € par jeune

Montant si 2 adultes + 1 jeune : 32.00 € x équipe(s) soit € à l'ordre de l'UFOLEP

Montant si 1 adulte + 2 jeunes : 25.00 € x équipe(s) soit € à l'ordre de l'UFOLEP

COMPOSITION DES ÉQUIPES ENGAGÉES

Aux 12 heures de Tennis de Table UFOLEP
À St Pourçain sur Sioule près de Moulins (03 – Allier)

LE DIMANCHE 20 AVRIL 2014 DE MIDI À MINUIT

Bien entendu, avant le début de l'épreuve, tout changement reste possible. Prière de les signaler dès votre arrivée sur les lieux de l'épreuve.

DEPARTEMENT :

EQUIPES	FEMININE avec classement en points	JEUNE avec classement en points	MASCULIN avec classement en points
Equipe 1			
Equipe 2			
Equipe 3			
Equipe 4			
Equipe 5			

N'oubliez pas votre dossard ou tee-shirt « personnalisé » ainsi que votre licence UFOLEP dûment homologuée.

A renvoyer pour le **2 AVRIL 2014** à :

Monsieur Jean-Paul PIVERT
8 rue Pasteur - 77870 VULAINES SUR SEINE
☎ 01 64 23 93 13 / 06 81 82 23 72
Courriel : jp-pivert@orange.fr

RASSEMBLEMENTS NATIONAUX JEUNES MASCULINS ET FEMININS 6x6

regroupera les 30 et 31 mai et 1^{er} juin 2014, à Villefranche de Rouergue (12) au maximum 16 équipes masculines et féminines.

Chaque équipe est composée de joueurs ou de joueuses né(e)s en 1997, 1998, 1999 ou 2000.

Il constitue la phase finale des Rassemblements Interrégionaux (s'il y en a eu). Le nombre d'équipes masculines et féminines retenues pour la phase finale est déterminé en cours de saison en fonction :

- du nombre d'équipes disputant régulièrement des compétitions départementales ou régionales UFOLEP ;
- du nombre d'équipes participant à la phase qualificative inter régionale ;
- des possibilités locales d'organisation.

Phase qualificative (**selon le nombre d'inscription, le plus souvent les équipes sont qualifiés directement pour le rassemblement**).

La CNS Volley-Ball confie aux commissions sportives départementales et régionales l'organisation de rassemblements inter régionaux d'équipes masculines et féminines en Mars.

RAPPEL ET NOUVELLE REGLE

Peuvent participer aux rassemblements **des équipes départementales constituées de joueurs appartenant à au moins 2 associations du département affiliées à l'UFOLEP.**

Les joueurs(es) doivent être licenciés avant le 28/02/2014 (date d'inscription au Rassemblement National Jeunes 2014). **Montant des frais d'inscriptions 28 €.**

**RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES
DES 30- 31 MAI et 1^{ER} juin 2014
A VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (12)
FEUILLE D'ENGAGEMENT**

A remplir en un exemplaire par équipe et à adresser **avant le 28 février 2014**, à votre délégation départementale UFOLEP qui l'expédiera dûment visé au responsable :

**Monsieur SARDA Philippe
UFOLEP 81
11 rue Fonvielle
81000 ALBI
Mail : phsarda@hotmail.fr**

✂-----

Comité départemental :

Nom, prénom du responsable de la délégation (majuscule)

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone dom : Travail : Portable :

Email :

Engage des équipes : **Jeunes surclassés de 13 & 14 ans et jeunes de 15 & 16 ans**
..... équipes masculines équipes féminine

Le droit d'engagement est de 28 € par équipe (chèque libellé au nom de l'UFOLEP CNS Volley-Ball et joint à la demande)

A : le :

Signature Cachet du comité départemental